

# la lettre

## DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

AMNESTY INTERNATIONAL - Commission Droits de l'enfant - 76, boulevard de la Villette  
75940 Paris Cedex 19 - Ligne directe 01.53.38.65.32 - email: comenfants@amnesty.fr

**AMNESTY**  
INTERNATIONAL 

**N° 28**  
**Juin 2014**  
Public  
SF 14 – ENF 13

**Edito** p.1

**Vie de la commission** p.2 et 3

**Amnesty en action** p.3 à 7

**Sur le front des enfants soldats**  
p.8 et 9

**Le travail des enfants** p.9 à 11

**Etude** p.11

**Témoignage** p.12

**A propos de la Syrie** p.13 et 14

**Actualités – France** p.15 et 17

-St-Ouen  
-25mai.fr  
-Famille : texte repoussé

**Actualités – Monde** p.17 à 25

-Suisse : mémorial  
-Irlande : 796 cadavres de bébés  
-Palestine occupée : un jeune abattu  
-Israël : enfants palestiniens  
-Espagne : africaines vers l'Europe  
-Espagne : mineurs algériens  
-Ukraine : Tchernobyl continue  
-Mexique : enfants abandonnés  
-Sénégal : exploitation des garçons  
-Maldives : peine de mort pour enfants  
-Egypte : excision mortelle  
-Afrique du Sud : enfance violée  
-Iles Fidji : prostitution de mineures  
-Bangladesh : mariages précoces  
-Pakistan : mariages forcés

**En bref**

France p.25 et 26

**En bref**

Monde p.26 et 27

**Agenda** p.28 à 30

-Films  
- Livres  
- Rapports

## Edito

Monsieur le Maire,

Vous venez d'être élu ou réélu par vos concitoyens au poste de premier représentant de votre commune. Vous n'êtes pas sans ignorer que le 20 novembre 2014, le monde commémorera le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention Internationale Relative aux Droits de l'Enfant (CIDE). Cette convention a été signée et ratifiée par tous les Etats du monde, sauf les USA et la Somalie. L'Autorité Palestinienne vient de le faire, le 2 mai dernier.

Bien sûr, dans un pays de droits comme la France, l'impression est que tous les articles de la CIDE sont respectés. Voire :

- tous les enfants sont scolarisés (article 28), sauf s'ils sont roms, pauvres et expulsés de campements informels en campements informels.
- tous les enfants accèdent aux soins de santé (article 24), mais il vaut quand même mieux qu'ils soient riches et en bonne santé que pauvres et malades... Le devoir de protection de l'Etat est encore bien malmené.

Et hors de nos frontières, chaque enfant :

- a le droit d'avoir une identité, mais l'UNICEF estime que près de 50 millions d'enfants naissent chaque année sans être enregistrés, donc sans droits, inexistants, invisibles et pouvant être soumis à toute forme d'exploitation.

- a droit à la santé : 2.9 millions d'enfants meurent chaque année avant l'âge de 28 mois, alors que ces décès auraient pu être évités.

- a le droit de ne pas être utilisé activement dans les conflits armés : en République Centrafricaine, au Sud Soudan, en Syrie, en RDC, au Myanmar... les enfants sont utilisés abondamment comme soldats.

- a le droit de ne pas être exploité sexuellement : le BICE estime que près de 6 millions d'enfants sont soumis à la traite.

- a le droit de ne pas être exploité économiquement : d'après le Bureau International du Travail, 168 millions d'enfants travaillent au détriment de leur développement (un enfant sur 10).

On n'en finirait pas de dénombrer les violations des droits de l'enfant.

Les enfants sont les adultes de demain. Comment pourrions-nous créer un monde respectueux du droit si les adultes n'ont pas eu leurs propres droits respectés lorsqu'ils étaient enfants ?

Dans notre pays qui a souvent peur de sa jeunesse, vous aurez, Monsieur le Maire, à cœur de faire savoir et de rappeler que, depuis 25 ans, les enfants ont des droits et que le devoir des adultes est de les connaître et de les faire respecter.

Nous comptons sur vous pour nous aider dans cette tâche.

**Philippe Brizemur,**  
*Commission Droits de l'enfant.*

# Vie de la commission

## La commission Droits de l'enfant recrute !

La commission Droits de l'enfant cherche des bénévoles  
le jeudi, une demi-journée ou la journée entière.  
Lieu : Secrétariat National, 76, bd de la Villette, 75019 Paris  
(métro Belleville ou Colonel Fabien).  
Contact : [comenfants@amnesty.fr](mailto:comenfants@amnesty.fr)

## Épisode de la vie de la commission Droits de l'enfant

Le 4 avril dernier, nous recevions un courrier électronique du père d'un des deux jeunes toulousains qui avaient été «embarqués» pour le djihad en Syrie. Dans cet appel, le père demandait comment monter une association pour aider les parents qui se retrouvent dans la même situation que lui et comment prévenir les dérives sectaires et les recrutements de jeunes pour la guerre.

Après recherche, nous nous apercevons, que peu de choses existent dans ce domaine. Nous lui avons donné quelques pistes, dont celle de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, de deux associations et les coordonnées de la sociologue Dounia Bouzar.

Les craintes de cette personne semblent avoir été entendues puisque de nombreux articles de presse ont paru sur ce sujet, que le ministre de l'Intérieur s'en est inquiété et a lancé un plan d'action pour empêcher le départ de jeunes Français pour le djihad. Un numéro d'appel, le **0.800.005.696**, a été mis en place et les images de propagande sur internet font l'objet de surveillance. L'AST (Autorisation de sortie du territoire) pour les mineurs, supprimée en 2013, pourrait être rétablie.

On estime que plus de 500 Français sont partis pour la Syrie depuis le début du conflit.

D'autres initiatives privées se mettent aussi en place.

Voir par exemple : <http://midi-pyrenees.france3.fr/2014/01/20/ses-fils-morts-en-syrie-il-va-lancer-une-association-contre-l-embrigadement-des-jeunes-398839.html>

## 20 novembre 2014 – 25ème anniversaire de la Convention des Droits de l'enfant

Votre nouveau (ou ancien) maire a été élu. Prenez-le au saut du mandat, pour organiser des événements aux alentours du 20 novembre 2014. Nous avons écrit une «boîte à outils» avec des propositions d'activités, des documents, des ressources, des exemples. Elle sera bientôt en ligne sur l'extranet. Dans un premier temps, elle est disponible sur le site du groupe 405 <http://ai405.free.fr/cide/anniversaire>

On peut donc la consulter et y puiser des idées. Si on a d'autres idées, on n'hésite pas à les communiquer pour en faire profiter tout le monde. L'objectif est de faire connaître les droits énoncés dans la Convention.

## Lancement de la campagne «Mon corps, mes droits»

Dans un communiqué de presse du 6 mars 2014, Amnesty International a donné le coup d'envoi de la campagne internationale : «Mon corps, mes droits». La commission Droits de l'enfant y est associée.

### Les droits sexuels et reproductifs sont menacés partout dans le monde

\* 150 millions de filles aujourd'hui âgées de moins de 18 ans ont été agressées sexuellement.

\* 142 millions de filles sont susceptibles de faire l'objet d'un mariage précoce entre 2011 et 2020.

\* 14 millions d'adolescentes accouchent chaque année, pour la plupart à la suite d'un rapport sexuel contraint et d'une grossesse non désirée.

\* 215 millions de femmes n'ont pas accès à la contraception, même si elles veulent éviter ou retarder la survenue d'une grossesse.

\* Les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont actuellement illégales dans au moins 76 pays, dont 36 en Afrique.

«La santé et la vie de millions de personnes dans le monde sont menacées parce que les autorités de leur pays ne leur garantissent pas leurs droits sexuels et reproductifs», a

**La santé et la vie de millions de personnes dans le monde sont menacées parce que les autorités de leur pays ne leur garantissent pas leurs droits sexuels et reproductifs ?**



## Cisjordanie : des enfants victimes de la répression par les forces de sécurité israéliennes



Manifestation à Nabi Saleh, en Cisjordanie, occupée le 7 décembre 2013  
©Amnesty International.

Amnesty International, dans un rapport paru le 27 février 2014 intitulé «Trigger-happy : Israël's use of excessive force in the West Bank» (que l'on pourrait traduire par «Gâchette facile : Israël utilise une force excessive en Cisjordanie»), dénonce l'utilisation inconsidérée de la force par la police et l'armée israélienne.

### Des morts et des blessés

Amnesty International a recensé la mort de 22 civils palestiniens en Cisjordanie pour l'année 2013, dont au moins 14 dans le cadre de manifestations. La plupart étaient de jeunes adultes de moins de 25 ans. Au moins quatre étaient des enfants...

Des manifestants pacifiques, des civils se trouvant sur les lieux, des militants des droits humains et des journalistes comptent parmi ceux qui ont été blessés ou tués.

Au cours des trois dernières années, au moins

261 Palestiniens, dont 67 enfants, ont été grièvement blessés par les tirs à balles réelles des forces israéliennes en Cisjordanie.

Depuis janvier 2011, un nombre effarant de Palestiniens de Cisjordanie – plus de 8.000 dont 1.500 enfants – ont été blessés par des balles de métal enrobées de caoutchouc et par l'utilisation inappropriée de gaz lacrymogène, notamment. Dans certains cas recensés, certaines victimes en sont mortes.

### Un enfant tué pour avoir manifesté

En Cisjordanie, les conséquences tragiques de la politique israélienne qui consiste à réprimer les manifestations palestiniennes font désormais partie du décor.

Samir Awad, adolescent de 16 ans originaire de Budrus, près de Ramallah, a été abattu près de son école en janvier 2013, alors qu'il tentait de mettre sur pied une manifestation avec des amis contre le mur/barrière de 800 kilomètres de long, qui traverse leur village. Il a reçu trois balles, derrière la tête, à la jambe et à l'épaule, alors qu'il fuyait les soldats israéliens qui avaient tendu une embuscade. Selon des témoins, l'adolescent a été visé alors qu'il s'enfuyait.

Malik Murar, 16 ans, un ami de Samir, témoin de cet homicide, a déclaré à Amnesty International :



Soldat israélien, Nabi Saleh, Cisjordanie occupée  
© Haim Schwarzenberg pour Amnesty International.



Nabi Saleh - manifestation hebdomadaire  
© Haim Schwarzenberg pour Amnesty International.

«Ils lui ont d'abord tiré dans la jambe, mais il a réussi à fuir... Jusqu'où peut courir un adolescent blessé? Ils auraient pu facilement l'arrêter... mais ils ont préféré lui tirer à balles réelles dans le dos».

Amnesty International estime qu'il peut s'agir d'une exécution extrajudiciaire ou d'un homicide délibéré, considéré comme un crime de guerre au regard du droit international. «Il est difficile de croire qu'un adolescent désarmé puisse être perçu comme un danger imminent pour un soldat bien équipé. Dans ce cas comme dans d'autres, il semble que les forces israéliennes ont fait feu imprudemment face à une menace bien mince», a déclaré Philip Luther, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

Le communiqué de presse d'AI rappelle qu'en septembre 2013, l'organisation avait publié une synthèse intitulée «'Shut up, We are the Police': the use of excessive force by the Palestinian

Authority in the Occupied West Bank» où sont recensées les violations des droits humains commises par les autorités palestiniennes en Cisjordanie contre les manifestants palestiniens.

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE15/002/2014/en>

**Une campagne pour le respect des droits civiques des Palestiniens sous autorité israélienne et pour leur alignement sur les droits des Israéliens, apparaît aujourd'hui comme une priorité.**

### Enfants de Cisjordanie

*Dans une tribune cosignée par de nombreuses ONG, AIF dénonce la manière dont les enfants palestiniens sont traités par les forces de l'occupation israélienne. Extraits :*

A l'occasion de la journée internationale de solidarité avec les prisonniers palestiniens, le 17 avril 2014, la «Plateforme des ONG françaises pour la Palestine» rappelle, avec ses partenaires palestiniens et israéliens Al-Haq, Public Committee Against Torture in Israel et Addameer, le sort des 600 à 700 mineurs de moins de 17 ans arrêtés chaque année en Cisjordanie par l'armée israélienne, en violation des conventions internationales.

#### Plaidoyer pour le respect des droits civiques en Palestine occupée

Les récits des enfants de Cisjordanie aux prises avec l'armée et la justice militaire israéliennes, recueillis et vérifiés par les agences de l'ONU et les ONG de défense des droits humains, sont ainsi jalonnés de violences, d'irrégularités, de multiples atteintes à leurs droits les plus fondamentaux.

Cette situation dramatique découle de l'administration de la Cisjordanie par l'armée israélienne qui y assume tous les rôles, y compris celui de la justice, qui n'a de justice que le nom.

Malgré l'illégalité d'une telle réalité en droit international, le système perdure, conforté par une impunité institutionnalisée et un silence complice des partenaires occidentaux, en dépit des condamnations répétées du Comité contre la torture et du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, pour ne citer qu'eux.

Mais en attendant, et, sans perdre de vue la lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, une campagne pour le respect des droits civiques des Palestiniens sous autorité israélienne et pour leur alignement sur les droits des Israéliens apparaît aujourd'hui comme une priorité.

Signataires :

**Geneviève Garrigos**, présidente d'[Amnesty International France](http://www.amnesty.fr/) – <http://www.amnesty.fr/>

**Sahar Francis**, directrice d'[Addameer Prisoner Support and Human Rights Association](http://www.addameer.org/) - <http://www.addameer.org/>

**Shawan Jabarin**, directeur d'[Al-Haq](http://www.alhaq.org) – <http://www.alhaq.org>

**Claude Léostic**, présidente de la [Plateforme des ONG françaises pour la Palestine](http://plateforme-palestine.org/) - <http://plateforme-palestine.org/>

**Ishai Menuchin**, directeur du [Public Committee Against Torture in Israel](http://www.stoptorture.org.il/en) - <http://www.stoptorture.org.il/en>

**François Picart**, président de l'[Action des chrétiens contre la torture France](http://www.acatfrance.fr/) – <http://www.acatfrance.fr/>

**Randa Siniora**, Présidente de [Defence for Children International-Palestine Section](http://www.defenceforchildren.org/)

**Taoufiq Tahani**, président de l'[Association France Palestine Solidarité](http://france-palestine.org/) - <http://france-palestine.org/>

**Pierre Tartakowsky**, président de la Ligue des droits de l'Homme France – <http://www.ldh-france.org/>

«Médiapart», 17 avril 2014 |

### Népal : la discrimination à l'égard des femmes et des jeunes filles a des conséquences douloureuses



Au Népal, les femmes sont victimes d'une discrimination généralisée fondée sur le genre.  
© Amnesty International

Dans une information du 28 février 2014 présentant le rapport «Unnecessary Burden: Gender discrimination and uterine prolapse in Nepal», Amnesty International dénonce les dégâts provoqués par la discrimination envers les femmes et les jeunes filles sur les problèmes de santé reproductive : «En raison de discriminations généralisées et systémiques fondées sur le genre au Népal, des centaines de milliers de femmes souffrent d'un problème de santé reproductive très douloureux qui les empêche d'effectuer certaines tâches quotidiennes, tandis que leur famille et la société les mettent souvent à l'écart», écrit Amnesty International.

Le rapport dénonce entre autre: «Le prolapsus utérin – un problème de santé handicapant se caractérisant par la descente de l'utérus dans le vagin – est en relation avec les discriminations restreignant fortement la capacité des femmes et des jeunes filles à prendre des décisions concernant leur santé sexuelle et reproductive. Des conditions de travail

éprouvantes, des mariages précoces et un trop grand nombre de grossesses sont des facteurs contribuant à cette affection».

«Il s'agit d'une question urgente en matière de droits humains. La prévalence du prolapsus utérin au Népal est liée à des discriminations tenaces à l'égard des femmes et des jeunes filles, discriminations contre lesquelles les gouvernements successifs n'ont pas lutté de manière adéquate», a déclaré Madhu Malhotra, directrice du programme Genre, sexualité et identité.

*A lire sur : <http://www.amnesty.org/fr/news/nepal-widespread-gender-discrimination-has-triggered-sexual-and-reproductive-rights-crisis-2014>*

## **Yemen : un adolescent échappe par deux fois à son exécution et devient avocat**

*Texte intégral de la communication d'AI du 27 mars 2014*



Hafez est à présent avocat et aide les adolescents qui croupissent dans les couloirs de la mort à travers le Yémen - © Hafez

La première fois que Hafez Ibrahim s'est retrouvé devant un peloton d'exécution, c'était en 2005. Il a été conduit dans la petite cour d'une prison du Yémen, devant une rangée de gardiens armés de fusils. Il était convaincu que sa dernière heure était arrivée.

Hafez Ibrahim avait rédigé un testament. Il pensait à sa mère et au choc qu'elle allait recevoir en apprenant la nouvelle de son exécution.

Mais juste avant d'être passé par les armes, il a été ramené dans sa cellule, sans aucune explication.

«J'étais perdu, je ne comprenais pas ce qui se passait. J'ai plus tard appris qu'Amnesty International avait demandé au président du Yémen de suspendre mon exécution et que le message avait été entendu», explique Hafez.

### **Un mariage qui dégénère**

Hafez était détenu en prison, accusé d'un meurtre qu'il assure n'avoir pas commis. Il s'était rendu à un mariage dans sa ville natale de Taizz. Plusieurs hommes se sont approchés de lui et ont tenté de lui voler son fusil. Une rixe a alors éclaté et un coup de feu est parti. Hafez n'avait que 16 ans. L'adolescent est entré dans la clandestinité, craignant d'être condamné pour meurtre, mais deux mois plus tard, il a décidé de se rendre aux autorités. Au terme d'un procès très bref, un juge a prononcé les mots que Hafez redoutait entre tous : «Condamné à mort».

Hafez Ibrahim estime qu'il a servi de bouc émissaire. Sa condamnation s'est fondée sur les déclarations de témoins qui n'étaient pas présents sur les lieux, et plusieurs sont revenus par la suite sur leurs déclarations.

«La condamnation à mort m'a pris par surprise. J'étais abattu parce que justice n'avait pas été rendue, parce que je n'avais même pas eu droit à un procès équitable. Il n'y a ni justice ni clémence au Yémen : si quelqu'un est tué, un autre doit perdre la vie, qui que ce soit et qu'il soit coupable ou non», explique-t-il.

### **Le couloir de la mort**

Après le procès, le jeune homme a été ramené à la prison centrale de Taizz et placé dans une petite cellule avec 40 autres prisonniers, pour la plupart des adultes. «Je n'oublierai jamais le jour où je suis arrivé à la prison. J'étais très jeune et je ne savais pas à quoi m'attendre. Un détenu avait été exécuté ce jour-là, c'était très triste», déclare-t-il. Après le report de sa première exécution, Hafez a décidé de se battre contre sa condamnation et l'affaire a été renvoyée devant la Cour suprême du Yémen.

«J'étais optimiste, parce que je croyais sincèrement que le procès en première instance avait été entaché d'erreurs juridiques», a-t-il affirmé à Amnesty International. Ses espoirs ont été rapidement anéantis. La Cour suprême a rejeté son appel et l'a une nouvelle fois condamné à mort, fixant la date de son exécution au 8 août 2007. Si la manière arbitraire dont a été prononcée sa condamnation a choqué Hafez, elle n'a pas entamé sa détermination à lutter pour sa vie. Dans une tentative désespérée d'échapper à l'exécution, il a réussi à mettre la main sur un téléphone portable que quelqu'un avait fait entrer clandestinement dans la prison. Il a envoyé un message à Lamri Chirouf, ancien chercheur d'Amnesty International à Londres.

«Ils vont nous exécuter», a écrit Hafez. Ce message a été le point de départ d'une campagne internationale pour convaincre le président de stopper une nouvelle fois l'exécution. «Je m'étais préparé à être exécuté, lorsque le directeur de la prison m'a fait appeler. Tous les détenus pensaient que c'était la dernière fois qu'ils me voyaient vivant. Une fois dans son bureau, il m'a regardé et m'a dit : "Félicitations, votre exécution a été annulée". «J'ai été ramené dans ma cellule, ayant encore une fois échappé à la mort», explique-t-il.

Hafez a finalement été libéré le 30 octobre 2007.

**«Pour moi, la justice est sacrée et le sera toujours. Aujourd'hui, lorsque je me rends dans des prisons, je me sens comme l'un de ces détenus. Je ressens la tragédie qu'ils vivent».**

«Lors de ma libération, j'ai refusé de monter dans une voiture, je voulais juste savourer l'air frais, je voulais marcher, respirer ma liberté et sentir la pluie. À chaque pas, je sentais la terre sous mes pieds, je baissais les yeux pour vérifier que ce n'était pas les carreaux du sol de la prison. J'avais du mal à y croire, je pouvais à peine parler. «Lorsque je suis retourné dans mon village, j'avais la chair de poule, je n'avais jamais imaginé que je reviendrais vivant», a-t-il expliqué.

#### **Une nouvelle vie**

Selon un nouveau rapport d'Amnesty International, le Yémen est l'un des neuf pays au monde qui a, chaque année depuis cinq ans, exécuté des prisonniers.

À la connaissance d'Amnesty International, en 2013, au moins 13 détenus ont été exécutés et trois autres condamnés à mort.

Hafez assure qu'il n'oubliera jamais les journées qu'il a passées dans le couloir de la mort, mais affirme que cette terrible expérience ne l'empêchera pas de réaliser ses rêves.

Aujourd'hui âgé de 29 ans, Hafez est devenu avocat et aide les adolescents qui croupissent dans les couloirs de la mort à travers le Yémen. Il élève aussi sa fille de 16 mois, à qui il a donné le prénom d'une chargée de campagne d'Amnesty International qui a travaillé sur son cas. Il a l'intention de poursuivre ses études et d'obtenir un doctorat lorsqu'il aura fini sa maîtrise en 2015.

«Pour moi, la justice est sacrée et le sera toujours. Aujourd'hui, lorsque je me rends dans des prisons, je me sens comme l'un de ces détenus. Je ressens la tragédie qu'ils vivent. J'ai décidé d'étudier et de faire quelque chose de ma vie, afin d'être capable d'aider les prisonniers».

Source :

<http://www.amnesty.org/fr/news/miraculous-escape-execution-teenage-inmate-turned-lawyer-2014-03-27>

## **BONNES NOUVELLES**

mars 2014

### **Bahreïn**

**Deux jeunes cousins bahreïnites ont été libérés sous caution le 26 décembre 2013.**

Le parquet pour mineurs a statué le 26 décembre que **Sayed Tameem Majed Ahmad Majed** et **Sayed Hashim Alwai Ahmad Majed** devaient être libérés sous caution. Ils sont toujours inculpés de «rassemblement illégal» et de «tir de cocktails Molotov sur des policiers».

Extrait de : MDE 11/001/2014.

### **Bahreïn**

**Un tribunal pour mineurs de Bahreïn a ordonné le 27 janvier la libération de Jihad Nabeel al Samee (10 ans) et Abdullah Yousif al Bahrani (13 ans).**

Ils ont comparu le 27 janvier devant le tribunal pour mineurs de la capitale, Manama, qui a ordonné leur libération et précisé qu'ils devaient rester sous la surveillance des travailleurs sociaux jusqu'au jugement définitif.

Extrait de : MDE 11/006/2014.

### **Egypte**

**Le lycéen Khaled Mohamed Bakara a été libéré contre une caution de 500 Livres égyptiennes** (environ 53 euros) par le parquet le 22 décembre 2013, a appris son avocat à Amnesty International. Le procureur poursuit son information judiciaire sur les accusations selon lesquelles ce jeune homme de 15 ans appartiendrait à un groupe «terroriste» interdit et posséderait des fournitures qui «incitent à la violence contre les forces armées». Aussi risque-t-il toujours d'être jugé et emprisonné pour ses opinions politiques présumées.

Extrait de : MDE 12/001/2014.

### **Maroc**

**L'adoption par le Parlement marocain d'un amendement législatif qui supprime la possibilité pour les violeurs d'échapper aux poursuites s'ils épousent leur victime dans le cas où elle est âgée de moins de 18 ans est un pas important dans la bonne direction.**

Ce vote intervient après de très longs débats et une campagne d'interpellation et de mobilisation de la société civile sur près de deux ans. Le suicide d'une adolescente de 16 ans, Amina Filali, qui se voyait obligée d'épouser son violeur a pesé lourd dans les débats.

Extrait de :

<http://www.amnesty.fr/Informez-vous/Les-actus/Maroc-Vers-plus-de-protection-des-victimes-de-viol-10650>

# Sur le front des enfants soldats

## Le Tchad peut mieux faire pour mettre fin au recrutement d'enfants soldats

*Tous les quatre ans, chaque État signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) rend au comité des droits de l'Homme un rapport sur l'état d'avancement du respect de ces droits dans le pays. Cet examen périodique universel (EPU) donne lieu à un ensemble de recommandations que l'État examine, accepte ou rejette. Le Tchad s'est présenté à l'EPU cette année.*

Dans une déclaration publique, Amnesty International déplore le manque de détermination du Tchad à respecter et protéger les droits fondamentaux de la personne humaine. AI écrit entre autre : «Au regard des progrès très modestes enregistrés ces dernières années concernant la fin du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, Amnesty International se réjouit que le Tchad accepte les recommandations relatives à la mise en œuvre du Plan d'action et de la feuille de route sur la cessation du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats dans les conflits armés [...] et attend avec impatience sa mise en œuvre rapide.

D'autre part, la violence contre les femmes et les filles étant généralisée, Amnesty International salue le soutien apporté par le Tchad aux recommandations visant à garantir que les femmes et les jeunes filles, qui sont victimes de viols et d'autres formes de violence, bénéficient de l'assistance médicale et du soutien psychologique dont elles ont besoin [...] ainsi que son engagement à protéger les femmes et les filles contre toutes les formes de violence, notamment les mutilations génitales féminines et les mariages forcés. [...] Amnesty International attend aussi avec impatience leur mise en œuvre rapide.

*Source : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR20/001/2014/fr>*

## «Enfants, pas soldats»



Enfants soldats au Soudan - Reuters

C'est le nom de la campagne que, la représentante spéciale de l'ONU pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui et le directeur général de l'UNICEF M. Anthony Lake, ont lancé le 6 mars dernier. Cette campagne se donne pour objectif de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les forces gouvernementales lors de conflits d'ici à 2016.

«Il existe un consensus entre les États sur le fait qu'aucun enfant ne doit être recruté ou utilisé par les forces gouvernementales lors de conflits», a déclaré Mme Zerrougui. «Le moment est venu pour la communauté internationale de s'unir et de tourner la page, une fois pour toutes, sur le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces de sécurité lors de conflits».

De son côté M. Lake a déclaré : «Grâce à la campagne 'Enfants, pas soldats', cette question peut obtenir la priorité et l'attention qu'elle mérite. Quand nous aidons un ancien enfant soldat à surmonter une expérience aussi terrible et à se préparer à un nouvel avenir, nous faisons plus que réparer une vie brisée. Nous commençons à panser les blessures d'une nation déchirée par les conflits».

Actuellement, huit forces de sécurité gouvernementales figurent sur la liste des forces qui recrutent et utilisent des enfants. Au cours des trois dernières années, six de ces pays ont signé des plans d'action avec les Nations unies : l'Afghanistan et le Tchad en 2011, suivis par le Soudan du Sud, le Myanmar, la Somalie et la République démocratique du Congo l'année suivante. Le Yémen et le Soudan ont exprimé leur engagement à créer des forces de sécurité sans enfants, et le dialogue avec les Nations unies se poursuit.

L'ONU et l'UNICEF apportent leur expertise à la mise en œuvre de plans d'action et la mobilisation de ressources supplémentaires pour soutenir les programmes sur le terrain.

Maintenant, il faut surveiller avec attention la distance entre les intentions et la réalité.

**Le Conseil de sécurité réclame la participation active de tous à la campagne «Enfants, pas soldats».**

Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté le 7 mars 2014 une résolution condamnant le recrutement d'enfants soldats et appelant tout le monde à participer à la campagne des Nations unies lancée le 6 mars 2014 pour prévenir ce recrutement.

*Pour en savoir plus, le site de la représentante spéciale de l'ONU pour le sort des enfants dans les conflits armés : <http://childrenandarmedconflict.un.org/fr/>*

### La Coalition pour la Cour Pénale Internationale

La CCPI facilite l'accès des ONG aux négociations sur la CPI, y compris aux réunions de l'Assemblée des États parties (AEP), et permet aux ONG de se rencontrer, de s'informer et de préparer des stratégies sur des questions relatives à la Cour.

La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) comprend 2.500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays, travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, garantir que la Cour soit juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle et promouvoir de solides législations nationales permettant de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocides.

### Les enfants soldats en République Centrafricaine (RCA)

Un communiqué de la Coalition pour la Cour Pénale Internationale du 14 février 2014 s'inquiète du recrutement et de l'utilisation de nombreux enfants soldats en RCA. La Coalition a déclaré à l'occasion de la Journée Internationale contre l'utilisation des enfants soldats : «l'utilisation de milliers d'enfants soldats au cours du conflit exacerbé en RCA rappelle amèrement l'urgence d'entreprendre des mesures renforcées pour mettre fin à ce crime brutal». Non seulement, des groupes armés enrôlent des enfants soldats, mais ils les utilisent pour commettre des crimes odieux, notamment contre des civils. La procureur de la Cour Pénale Internationale a annoncé de nouvelles enquêtes et demande que soient prises des mesures d'urgence pour mettre fin au carnage.

La représentante spéciale de l'ONU pour le sort des enfants en temps de conflits armés, Leila Zerrougui, a récemment estimé que près de 6.000 enfants de RCA étaient engagés activement dans le conflit.

Cette situation a aussi été dénoncée par l'UNICEF dans un communiqué du 3 mars 2014 rappelant que l'organisation onusienne avait déjà permis la libération de 23 enfants soldats et espérait pourvoir en organiser d'autres.

Dans un communiqué de presse du 23 décembre, le conseiller spécial de l'ONU pour la prévention du génocide, Adama Dieng la représentante spéciale sur les violences sexuelles et Leila Zerrougui avaient déjà dénoncé la situation des enfants en RCA et demandé une intervention d'urgence de la communauté internationale.

Par ailleurs, la Coalition pour la CPI a rappelé qu'allait s'ouvrir bientôt le procès de Bosco N'Taganda pour crimes de guerre, dont le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et qu'on attendait le jugement de la cour dans le procès de Germain Katanga accusé des mêmes chefs d'inculpation.



Un membre d'une milice anti-balaka, qui vient d'incendier une maison et qui en est fier. Quartier PK 26 Bangui, République centrafricaine 23 janvier 2014 - © Amnesty International.

<http://www.coalitionfortheicc.org/?lang=fr>

Centre d'actualité de l'ONU: <http://www.un.org/french/newscentre/index.html>

## Le travail des enfants

### Tous ensemble contre le travail des enfants

L'Organisation mondiale du travail (OIT), dans le cadre de son Programme international pour l'abolition du travail des enfants, inaugure la nouvelle phase de la campagne «Carton rouge au travail des enfants», le **12 juin 2014, date de la Journée mondiale contre le travail des enfants**. Sous le thème générique de «Tous ensemble contre le travail des enfants», pendant deux ans, la campagne va mobiliser des sportifs, artistes, jeunes, familles, employeurs, syndicalistes, politiques, organisations communautaires, professeurs, jeunes travailleurs et beaucoup d'autres qui sont déterminés à améliorer la vie de millions d'enfants dans le monde.

Dans le monde, 168 millions d'enfants travaillent, effectuant des travaux qui affectent leur santé et leur développement personnel et qui les privent de leur scolarité, de leur enfance ou, tout simplement, de temps et d'espace pour jouer. Près de 85 millions de ces enfants sont impliqués dans des travaux dangereux dans de petites fermes, des bateaux de pêche, des marchés, des usines ou des mines. Des millions d'autres sont aussi employés comme domestiques. Certains sont recrutés de force comme enfants soldats, victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales, enrôlés dans la mendicité ou le trafic de drogue.

L'OIT a lancé la campagne du Carton rouge pour la première fois, en 2002, afin de sensibiliser l'opinion publique à la question et surtout pour stigmatiser le recours au travail des enfants dans la production des ballons de football. Le symbole du carton rouge a été choisi pour son lien avec le football et pour sa signification : il faut éliminer ce qui est inacceptable. C'est pourquoi le lancement de la campagne coïncide avec la journée d'ouverture de la Coupe du monde de football au Brésil.

OIT - [http://www.ilo.org/ipecc/Campaignandadvocacy/RedCardtoChildLabour/WCMS\\_240689/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/ipecc/Campaignandadvocacy/RedCardtoChildLabour/WCMS_240689/lang--fr/index.htm)

## Etats-Unis : enfants travailleurs en danger sur les plantations de tabac



La législation américaine interdit la vente aux enfants de produits à base de tabac, mais des enfants peuvent être engagés à travailler dans les plantations de tabac en toute légalité. Les plus grandes compagnies mondiales achètent ce tabac, mais aucune ne dispose d'une politique qui protège suffisamment ces enfants des dangers de ce travail.

En effet, selon le rapport publié le 14 mai 2014 par Human Rights Watch, les enfants travaillant sur ces plantations sont exposés à la nicotine, à des pesticides toxiques et à d'autres dangers. Ce rapport se base sur des interviews de 141 enfants, âgés de 7 à 17 ans, travaillant dans l'industrie du tabac.

Le rapport de 138 pages, «Tobacco's Hidden Children : Hazardous Child Labor in US Tobacco Farming», relate les conditions de travail des enfants dans les plantations de tabac des quatre Etats qui produisent 90 % du tabac américain (Caroline du Nord, Kentucky, Tennessee et Virginie). Les enfants parlent de vomissements, nausées et vertiges pendant le travail, tous des symptômes de l'empoisonnement aigu par la nicotine. Beaucoup disent qu'ils travaillent de longues heures sans paie supplémentaire, souvent sous un soleil brûlant, sans ombre ni poses suffisantes et sans tenue ni matériel de protection.

Ces enfants courent d'autres risques aussi. Certains utilisent des outils ou machines dangereux, soulèvent de lourdes charges, ou montent sur plusieurs niveaux sans protection pour accrocher le tabac dans les granges. Des enfants rapportent aussi que des tracteurs ont pulvérisé dans les champs voisins des pesticides qui sont arrivés sur eux, causant des vomissements, des difficultés à respirer et des sensations de brûlure aux yeux.

Beaucoup de pesticides utilisés dans la culture du tabac sont des neurotoxines connues, poisons qui affectent le système nerveux. Les effets à long terme de cette exposition aux pesticides pendant l'enfance peuvent générer des cancers, des problèmes d'apprentissage et de cognition et provoquer d'éventuelles stérilités. Les enfants sont particulièrement vulnérables parce que leur corps et leur cerveau sont encore en développement. Human Rights Watch a alerté par courrier les 10 grandes compagnies américaines et internationales de tabac et a rencontré plusieurs de leurs représentants afin de les encourager à adopter des politiques, ou de renforcer celles en place, pour empêcher le travail dangereux d'enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement. A suivre...

*Human Rights Watch, mai 2014*

*Tobacco's Hidden Children: Hazardous Child Labor in US Tobacco Farming*

## Philippines : le recyclage au péril de leur vie

**Quand le capitalisme préfère se voiler la face plutôt que d'améliorer le réel.**

Si le secteur informel du recyclage a pu se développer aux Philippines, c'est que Manille n'a pas entièrement signé la convention de Bâle qui régule les conditions dans lesquelles les déchets électroniques sont échangés dans le monde. Ce pays, qui compte 97 millions d'habitants, est donc très vite devenu la décharge régionale vers laquelle transitent des cargos entiers de matériel venus de Chine, du Japon, de Corée.

Le problème, c'est que l'activité est loin d'être anodine pour la santé des travailleurs qui habitent des quartiers pauvres. Pour récupérer le cuivre, ils doivent brûler des câbles en plastique, qui dégagent des fumées toxiques. Décortiquer une télévision à tube cathodique, c'est libérer des poussières de plomb, qui s'infiltrent dans tout le corps. Les ampoules basse consommation, qui renferment de minuscules circuits électriques, contiennent du mercure, dont les lourdes vapeurs mettent des heures à s'évacuer. De même que les néons qui se cachent à l'arrière des écrans plats.

«Les recycleurs sont inconscients des dangers qu'ils courent», développe Astrid Heckmann, directrice d'un programme de Médecins du monde (MdM) visant à améliorer le sort de ces sans-grade. Ainsi, Samy travaille à domicile et autour de lui gravitent ses cinq enfants, exposés toute la journée à la contamination par les métaux lourds, qui provoquent retards de croissance et déficits mentaux. Quand ils ne mettent pas directement la main à la pâte, avec les femmes, pour les tâches les plus simples, comme brûler les câbles.

«Les effets de toutes ces contaminations ne se font sentir que sur le long terme. Or, entre d'éventuelles complications dans cinq ans et le repas du soir qu'il faut assurer, le choix est vite fait pour eux», explique Astrid Heckmann. Samy, recycleur depuis vingt-cinq ans, confirme : «Je sais que c'est dangereux, mais c'est la seule option pour moi».

Certaines associations environnementales combattent ce système, en prônant l'interdiction pure et simple du recyclage informel. MdM a choisi une approche plus pragmatique. «Les recycleurs n'ont pas le choix, nous voulons donc les aider à réduire les risques pour leur santé», explique Astrid Heckmann. MdM distribue notamment aux travailleurs du matériel de protection. Une action qui se heurte parfois à un terrible décalage entre le droit et la réalité. Ainsi, MdM se trouve dans l'impossibilité de fournir aux enfants des gants à leur taille, parce que les conventions internationales interdisent le travail des enfants.

*Thomas Vampouille, à Manille, Metronews, 25 avril 2014.*

<https://www.crin.org/fr/biblioth%C3%A8que/archives-des-actualit%C3%A9s/maldives-un-nouveau-reglement-prevoit-la-peine-de-mort-pour-les>



### **Les noisettes turques de Nestlé**

Exploitation du travail des enfants, horaires excessifs de travail, salaires ridiculement bas sont le lot des enfants utilisés à la cueillette des noisettes en Turquie. C'est le résultat d'une enquête indépendante faite par le «Fair Labour Association» (FLA) à la demande de l'entreprise Nestlé pour étudier la chaîne de traitement des noisettes en Turquie.

Cette enquête est une conséquence de l'affiliation de cette société multinationale à la FLA. On peut s'attendre à ce que cette situation des enfants travailleurs et des violations du droit du travail soit la même dans les chaînes d'approvisionnement de noisettes turques des autres compagnies telles que Ferrero, Mondelez, Unilever et Ahold. On peut espérer que ces compagnies feront les mêmes enquêtes que Nestlé pour améliorer la situation.

Dans cette enquête, on découvre que les enfants, souvent enfants de travailleurs saisonniers, constituent 41% des travailleurs et que la moitié ont moins de 15 ans. Enfants, jeunes travailleurs et adultes effectuent les mêmes tâches exténuantes avec les mêmes horaires. Dans la plupart des exploitations agricoles, ils travaillent 11 heures par jour. Il n'y a aucun document concernant le salaire. En 2013, le gouvernement local avait fixé la rémunération journalière à 35 liras turques (12€), mais les travailleurs reçoivent moins que ce salaire minimum, une déduction de 10% étant appliquée systématiquement. Le travail se fait sans protection individuelle, pas de personnel pour aider en cas de blessure ou d'exposition aux produits chimiques. Les logements fournis par les propriétaires sont insuffisants concernant l'électricité, l'eau et l'espace.

*Source Stop Child Labour - <http://www.stopchildlabour.eu/>*

## **Etude**

### **Le handicap des enfants abandonnés**

En 1966, le dictateur roumain, Nicolae Ceausescu, lança une campagne de natalité dans son pays. Il fit interdire la contraception et l'avortement, imposa une taxe aux familles de moins de cinq enfants. Une police «menstruelle» pratiquait des examens gynécologiques sur les lieux de travail afin de vérifier que les femmes mettaient au monde suffisamment d'enfants. Comme les familles étaient trop pauvres pour garder les enfants, elles les abandonnaient en grand nombre dans de grands orphelinats d'Etat. En 1989, au moment du renversement du dictateur, plus de 170.000 enfants vivaient dans ces établissements.

Après la chute du dictateur, le pays est resté très pauvre et le taux d'abandon n'a pas notablement varié. En 1999, il y avait encore plus de 100.000 enfants en orphelinat.

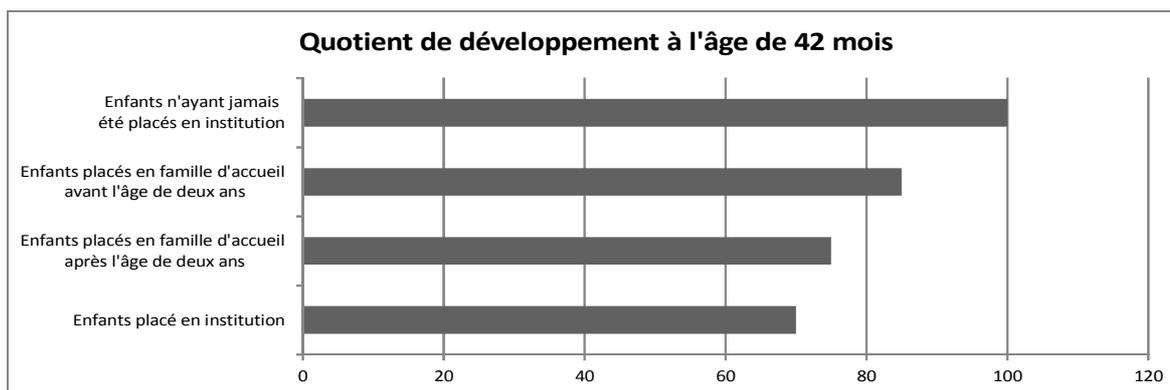
Une équipe de chercheurs américains en sciences sociales a cherché à déterminer les effets de la vie en orphelinat d'Etat sur le cerveau et le comportement d'un enfant, ainsi que le bénéfice éventuel d'une famille d'accueil. Avec le soutien du secrétariat d'Etat roumain à la protection de l'enfance, cette équipe de chercheurs a étudié l'évolution sur dix ans (2000-2010) de nombreux paramètres chez des enfants restés en orphelinat, des enfants placés en familles d'accueil et des enfants élevés dans leur famille. L'étude s'est faite sur un échantillon de départ de 136 enfants issus d'un orphelinat, âgés de 6 à 36 mois (en moyenne 22 mois), dépourvus de trouble neurologique, génétique ou de naissance. 68 de ces enfants avaient trouvé une famille d'accueil, les autres poursuivaient leur vie dans les institutions d'Etat. Ils ont été comparés avec des enfants élevés dans leur famille.

### **Une période sensible jusqu'à l'âge de deux ans**

Le quotient intellectuel, à 42 mois, des enfants en institution est inférieur à 70 alors que celui des enfants placés très tôt en famille d'accueil est supérieur de 10 points et que la moyenne de ceux élevés dans leur famille est de 100. Le Q.I. est plus élevé si l'enfant a été placé dans la famille d'accueil avant l'âge de deux ans. «Les enfants roumains vivant en

institution apportent la meilleure preuve à ce jour que les deux premières années de la vie constituent une période sensible au cours de laquelle un enfant doit bénéficier de contacts affectifs et physiques étroits, sans quoi son développement personnel se trouve perturbé», précisent les auteurs de l'étude.

D'après  
l'article de C.  
Nelson, N.  
Fox C. Zeanah  
Pour la  
Science n°437  
P. 62-67



mesures des carences affectives, des coefficients de développement, de l'activité cérébrale (mesures par électroencéphalogrammes et IRM), de l'étendue du vocabulaire, des volumes de substance grise et de substance blanche du cerveau, de l'importance des télomères du génome (extrémités des chromosomes qui protègent ces derniers des contraintes, au moment de la division cellulaire) confirment que l'orientation du développement se joue avant deux ans. «...tous les indices indiquent que plus tôt les enfants sont confiés à des parents stables, investis émotionnellement, meilleurs sont les chances de se développer normalement», ajoutent les auteurs. Ceux-ci soulignent aussi le lien entre la richesse affective vécue et la quantité de liaisons synaptiques nouvelles qui se créent dans le cerveau en développement.

Bien sûr, toutes les institutions qui prennent en charge des orphelins ne montrent pas la carence affective des orphelinats roumains de l'époque Ceausescu où un adulte s'occupait de 10 à 15 nourrissons. Mais l'étude de cette équipe de recherche donne des indications pour l'orientation et l'organisation des institutions qui s'occupent des millions d'orphelins dans le monde.

Pour en savoir plus : «Pour la Science» n°437 mars 2014, «Le handicap des enfants abandonnés» - Auteurs : Charles NELSON III professeur de pédiatrie et de neurosciences Université de Harvard  
Nathan FOX professeur au Département de développement humain Université du Maryland  
Charles ZEANAH Jr. Professeur de psychiatrie et pédiatrie clinique Université Tulane en Louisiane  
En complément, on peut consulter le site <http://pointsurlapetiteenfance.org/fr/>

## Témoignage

**Cela n'arrive pas qu'aux enfants qui sont enlevés, ces viols sont souvent le fait de personnes en qui l'enfant a confiance : un parent, un pasteur, un entraîneur...», dit Kaliana.**

### Etats-Unis : témoignage d'un enfant abusé

Un des premiers vagues souvenirs de Kaliana est d'avoir été laissée par ses parents dans un studio de photographie, en lui recommandant d'être sage. Le photographe pornographe l'a violée devant la camera. Elle n'avait que 4 ans.

Pendant toute sa scolarité primaire, ses parents l'ont enmenée dans des studios lors des vacances scolaires ou des longs week-ends. Ses parents disaient que ces «visites» aidaient à payer les dépenses du foyer, et puis «qu'elle s'en remettrait».

«Quand j'avais peut-être 11 ans et que je commençais à ressembler à une adulte, ma valeur a diminué, j'étais moins intéressante pour eux», se rappelle-elle. «Alors ils m'ont utilisée dans des situations plus dangereuses, des films avec des scènes de torture ou de viols collectifs, ou des scènes fétichistes extrêmes».

A l'université, Kaliana a enfin échappé à l'emprise de ses parents, elle a changé de nom et a commencé à lutter contre les viols d'enfants. Elle a produit un film, «Hooray for Hollywood», basé sur ses propres expériences, afin de sensibiliser le public aux abus sexuels sur les enfants et d'encourager à parler librement de ce sujet.

«Ceci se passe partout dans le monde, y compris en Amérique. Cela n'arrive pas qu'aux enfants qui sont enlevés, ces viols sont souvent le fait de personnes en qui l'enfant a confiance : un parent, un pasteur, un entraîneur...», dit Kaliana.

L'industrie de la pornographie infantine est un des aspects des abus sexuels sur l'enfant qui ont explosé grâce à internet. Une étude de 2010, du département américain de la

Justice, rapporte, qu'en 2009, 21 millions d'adresses d'internautes ont été détectées partageant des dossiers de pornographie infantine, dont 9 millions aux Etats-Unis.

Bien que le nombre d'enfants exploités pour la pornographie ne soit pas précis, les autorités judiciaires aux Etats-Unis ont fourni plus de 22 millions de telles images et vidéos au Centre national pour enfants disparus et exploités, afin d'essayer d'identifier les victimes. Plus du trois-quarts des images traitées par ce centre concernaient des enfants prépubères, et une image sur dix des enfants en bas âge ou des bébés. Plus de 75% des images concernaient une pénétration sexuelle, et 44% se rapportaient à de l'esclavage ou du sadomasochisme.

Malgré un certain progrès qui rend plus difficile l'accès aux sites de pédopornographie sur internet, ce commerce continue clandestinement via des réseaux «P2P» (peer-to-peer) ou des «chat rooms» protégés par mots de passe.

Source : New York Times, 23 mars 2014 - <http://www.nytimes.com/2014/03/23/opinion/sunday/kristof-he-was-supposed-to-take-a-photo.html?hp&rref=opinion>

## A propos de la Syrie

**On compte plus de 1,1 million d'enfants réfugiés syriens, la plupart vivant dans les pays voisins limitrophes. Quelque 75 % ont moins de 12 ans, et les enfants représentent plus de la moitié de toute cette population syrienne réfugiée en dehors du pays.**

### Rapport de l'UNHCR : l'avenir compromis des enfants syriens

Selon un rapport publié fin novembre 2013 par l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), les enfants réfugiés syriens au Liban et en Jordanie souffrent de traumatismes psychologiques généralisés, beaucoup vivent seuls ou séparés de leurs parents, et la plupart sont privés d'éducation. De nombreux enfants, même des jeunes de 7 ans, travaillent de longues heures pour un petit salaire, quelquefois dans des conditions dangereuses et/ou d'exploitation. La nécessité financière est à l'origine du travail des enfants, qui souvent sont les seuls membres de la famille qui arrivent à être engagés.

Le rapport «L'avenir de la Syrie – la crise des enfants réfugiés» résulte de la première étude approfondie réalisée par l'UNHCR au sujet de ces enfants depuis le début du conflit en mars 2011. Les résultats montrent, entre autres, que beaucoup d'enfants réfugiés syriens grandissent dans des familles brisées et qu'ils deviennent souvent le principal soutien familial. Plus de 70.000 familles réfugiées syriennes vivent sans père et plus de 3.700 enfants réfugiés sont non accompagnés ou séparés de leurs deux parents.

Suivant le rapport, le conflit en Syrie cause aux enfants d'immenses souffrances physiques et psychologiques. Beaucoup ont été tués ou blessés par des «dommages collatéraux» de bombardements et de tirs. Ils ont vécu la violence et la destruction et ont été témoins d'atrocités. Les effets psychologiques de telles expériences peuvent être très importants, avec des conséquences sur le bien-être, le sommeil, la parole et les relations sociales. Le fait de vivre maintenant dans des camps surchargés avec des gens affligés ne donne aucun répit à bien des enfants.

L'étude menée par l'UNHCR décrit l'isolement, l'exclusion et l'insécurité vécus par de nombreux enfants réfugiés : 29 % des enfants interrogés ont déclaré quitter leur foyer une fois par semaine ou moins, qu'il s'agisse d'un appartement, d'un abri de fortune ou d'une tente, le plus souvent bondés.

On compte plus de 1,1 million d'enfants réfugiés syriens, la plupart vivant dans les pays voisins limitrophes. Quelque 75 % ont moins de 12 ans, et les enfants représentent plus de la moitié de toute cette population syrienne réfugiée en dehors du pays. La Jordanie et le Liban accueillent plus de 60 % de ces enfants. A la fin d'octobre 2013, la Jordanie comptait 291.238 enfants syriens, et le Liban en comptait 387.007. Autre symptôme inquiétant de cette crise, le grand nombre de bébés nés en exil qui n'ont pas de certificat de naissance – un document essentiel pour prévenir l'apatridie.

L'exode sans fin de réfugiés syriens impacte dramatiquement les pays voisins, surtout le Liban, avec sa propre population de 4 millions, qui a dû absorber plus de 800.000 réfugiés en deux ans. Son économie, des services essentiels et la stabilité du pays en sont affectés. Bien que beaucoup d'habitants du Liban et de Jordanie montrent de la générosité et de la sympathie envers ces réfugiés, il y a des tensions entre les communautés – même parmi les réfugiés – qui ont mis des enfants en danger. Aussi, le stress et l'environnement instable dans lesquels les enfants réfugiés doivent vivre engendrent des tensions, de la violence, et une atmosphère d'insécurité.

«Si nous n'agissons pas rapidement, une génération d'innocents sera sacrifiée à cause de cette guerre épouvantable», a indiqué le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres.

Source : UNHCR, novembre 2013.

## Liban : sous les tentes de l'attente



Situé à l'extrémité de la plaine de la Bekaa, Abou Nouh est l'un des 460 camps de réfugiés syriens installés au Liban de façon informelle. A la différence de la Jordanie et de la Turquie, le pays refuse officiellement l'ouverture de camps mais ferme les yeux sur les tentes qui ont poussé un peu partout sur le territoire. La Bekaa compte 320.000 réfugiés syriens sur les 942.000 recensés au Liban par l'Agence des Nations unies pour les réfugiés.

Ce camp est l'un des plus grands du Liban : un millier de personnes y vivent en bon ordre, dans 150 tentes.

A leur arrivée, les réfugiés ne s'installent pas n'importe où, chaque emplacement coûte 145 euros par an. Le patron du lieu fournit du travail à cinquante femmes et à une vingtaine d'enfants dans les champs. En tant qu'intermédiaire il touche un cinquième du salaire journalier. Les réfugiés n'ayant pas les moyens de s'approvisionner en mazout, se chauffent en brûlant les rameaux des arbres alentour. Chaque jour des paysans libanais emmènent sur leurs tracteurs des enfants pour couper du bois dans une forêt, à une heure du camp, moyennant 20 dollars par trajet.

Des marchands viennent chaque jour au camp, proposant poulets, légumes, vêtements, chaussures, couvertures etc...Le commerce marche aussi en sens inverse, un libanais vient pour racheter aux réfugiés tout ce qui peut être recyclé. Ce sont des gamins qui négocient.

Le camp vit presque en autonomie.

Depuis septembre, trente tentes de l'UNICEF accueillent même une école. «Les établissements libanais demandent des frais d'inscription trop élevés, et les parents ne peuvent pas payer le transport. Il fallait donc un enseignement sur place», explique la directrice de l'ONG Beyond, partenaire libanais de l'UNICEF.

De 9 heures à 13 heures, cinq jours par semaine, 145 enfants de 6 à 14 ans prennent le chemin de l'école, le cartable sur le dos. Les enseignants sont des réfugiés syriens. Les effectifs sont irréguliers, les enfants travaillant pour aider leurs parents. Fin mars, avec la récolte des pommes, 60 % des élèves ont été absents.

Les réfugiés restent à l'écart des Libanais. L'un d'entre eux déclare : «On pensait qu'ils nous traiteraient comme des frères, mais ils nous perçoivent surtout comme des étrangers et des voleurs, nous nous sentons en sécurité à l'intérieur du camp, tout le monde se connaît. On aimerait tellement retourner en Syrie, mais pour l'instant, c'est tout simplement impossible».

*«Libération», d'après Thomas Abgrall, 4 mars 2014.*

## Egypte : l'accès à l'éducation est un défi supplémentaire pour les réfugiés syriens



Refugees and migrants in Sallum, border between Libya and Egypt UNHCR/F.Noy

Alors que le nombre de Syriens arrivant en Égypte augmente, les réfugiés disent qu'ils ont de plus en plus de difficultés à inscrire leurs enfants dans des écoles publiques déjà surchargées. Ils se plaignent également des frais de scolarité élevés dans les écoles privées et publiques, des procédures d'inscription bureaucratiques et du climat croissant de méfiance, de xénophobie et de discrimination dans les salles de classe. A la fin de l'année 2013 le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) dénombrait 179.762 réfugiés et demandeurs d'asile syriens et soudanais «officiels», mais les ONG estiment qu'en réalité l'Égypte hébergerait entre 1,5 et 3 millions de réfugiés.

Selon le HCR 32.000 enfants syriens auraient bénéficié des bourses d'étude, mais l'ONG Tadamon dénonce un processus d'inscription des enfants à l'école tortueux dissuadant les inscriptions : «Vu la quantité de documents demandés, beaucoup ne pourront pas commencer l'école avant un ou deux ans». Le HCR avoue qu'il est difficile pour les réfugiés de s'inscrire s'ils ne disposent pas de leurs anciens livrets scolaires. «Il y a beaucoup d'écoles qui n'acceptent pas les réfugiés», a dit M. Miligy, de Tadamon, «vous ne trouverez pas trace d'un ordre émanant du gouvernement précisant 'N'acceptez pas les réfugiés dans les écoles', mais vous vous en rendez compte lorsque vous irez dans un établissement pour déposer une demande. Les portes ne s'ouvriront pas pour eux».

De plus, beaucoup de réfugiés se plaignent de phénomènes de discrimination. «J'ai emmené mon plus jeune enfant à la maternelle et lorsque je suis revenue, j'ai vu des enfants l'insulter et le frapper parce qu'il était Soudanais. Il pleurait. J'ai demandé à

l'enseignante si elle pouvait intervenir, mais elle n'a rien fait», témoigne Hanadi Mohamed la mère d'une enfant soudanaise, qui a finalement été obligée de retirer son enfant de l'école.

Trop cher. Dans une étude faite par l'association 'Refugee Youth Project' basée à Londres, 80% des familles (sur 400 interrogées) ont dit qu'elles n'envoient pas leurs enfants à l'école en raison des frais de scolarité trop élevés.

Source :LE CAIRE, 9 avril 2014 (IRIN) – Centre d'information des affaires humanitaires de l'ONU  
<http://www.irinnews.org/fr/report/99914/l-acc%C3%A8s-%C3%A0-l-%C3%A9ducation-un-d%C3%A9fi-suppl%C3%A9mentaire-pour-les-r%C3%A9fugi%C3%A9s-en-%C3%89gypte>

## Actualités

### FRANCE – FRANCE – FRANCE – FRANCE – FRANCE

#### Saint-Ouen, un square et des réfugiés



Une enfant devant les grilles du parc clos Edouard Vaillant, Saint-Ouen © Sarah Leduc.

Le 16 avril dernier, l'association «Revivre» qui, depuis des années aide des réfugiés syriens victimes des régimes de Bachard Al Assad et de son fils Hafez, est mise au courant que près de 200 réfugiés syriens, dont une soixantaine d'enfants, occupent un square à St-Ouen, ville de Seine-Saint-Denis. Commerçants, enseignants, engagés ou non dans la rébellion, ils ont fui la guerre et les destructions. Passés par l'Égypte, l'Algérie, le Maroc, l'enclave espagnole de Melilla, l'Espagne, en train, en voiture, ils échouent en France dans ce square de la proche banlieue parisienne. L'association paye des nuits d'hôtel pour que quelques familles ne dorment pas à la belle étoile. Cela se passe durant le week-end de Pâques. Tous les services de l'État et de la municipalité sont aux abonnés absents. Des bonnes volontés apportent sacs de couchage, biens de première nécessité, couches pour les enfants en bas âge, jouets. Très vite, des associations d'entraide islamiques s'occupent des repas. Certains réfugiés ont trouvé un asile provisoire dans la mosquée proche... faillite flagrante des institutions laïques et républicaines. Puis, quelques journalistes, alertés par «Revivre»

et des militants d'Europe Ecologie les Verts ont fait leur apparition. Un article paraît d'abord dans «Le Parisien», puis dans d'autres organes de presse.

Ce ne sera que le mardi 22 avril que les choses vont commencer à se débloquer. Le directeur général de l'OFPRA et le Préfet délégué à l'égalité des chances se dérangent. Grosse averse au moment de l'entrevue au milieu du square. Décision est prise d'ouvrir un «guichet» pour enregistrer les candidats à la demande d'asile. Mais tout le monde reste dehors dans le square et dans la rue durant ce temps.

#### **Le maire promet, mais ne tient pas.**

Le maire de St-Ouen promet le mardi 22 d'envisager d'ouvrir un local. Et le mercredi annonce que cela ne lui est pas possible et décide de ... cadenasser le square !

Mercredi tout le monde se retrouve sur le trottoir. Les enfants jouent sur la rue au risque d'être renversés par les automobiles de passage.

Le jeudi, malgré la pression du préfet, le maire maintient sa décision. Le square reste fermé.

Le vendredi, l'ONG Médecins du Monde intervient pour des bilans de santé et des soins urgents...

Les réfugiés commencent à s'inscrire sur la liste pour demander le statut de demandeur d'asile. Mais il est difficile d'accepter de se séparer de son passeport, de se voir proposer un hébergement dans un CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) loin de Paris : Chambéry, Besançon, Roanne, etc. Beaucoup de confusion, des difficultés à convaincre les familles des exigences d'un État de droit. Sans compter l'introduction de personnes nouvelles, de personnes seules qui se retrouvent avec une famille, de familles qui sont parties puis revenues... La liste, au 2 mai comptait 179 personnes, soit 34 familles, 70 enfants, 9 hommes et 2 femmes seuls.

**Privés de scolarisation, forcés de travailler, les enfants réfugiés syriens sont une génération sacrifiée.**

Aujourd'hui, le guichet est fermé. 23 familles, soit 97 personnes dont une cinquantaine d'enfants ont accepté d'être régularisés. Les autres sont «dans la nature», comme on dit. L'attitude du maire de St-Ouen est emblématique de l'absence, parfois obtuse, de compréhension du phénomène des réfugiés. En fermant les portes du square (ce qui privait en même temps la population des équipements sportifs en pleines vacances de printemps) et en mettant les réfugiés sur le trottoir, l'édile municipal devait penser que ces derniers allaient s'éparpiller d'eux-mêmes. Comme si, lorsqu'on fuit la guerre, que l'on a subi la perte de son habitation dans les bombardements, que l'on craint pour sa vie et celle de sa famille, que l'on a traversé durant des mois plus ou moins clandestinement le nord de l'Afrique et une partie de l'Europe, changer la mauvaise herbe d'un square pour le bitume du trottoir, allait vous obliger à reprendre une route hasardeuse, dans un pays qui porte pour vous un espoir de paix. Le fantasme de «l'appel d'air» justifie toutes les atteintes aux droits de l'Homme, aux droits de l'enfant en particulier.

#### **La partie émergée de l'iceberg**

Il est fort probable que la centaine de réfugiés syriens du square de St-Ouen n'est qu'une petite partie du phénomène. Actuellement, plus de 2,2 millions de Syriens sont réfugiés au Liban, en Jordanie, en Turquie, en Irak. Plus de la moitié sont des enfants. Pour la plupart, privés de scolarisation, forcés de travailler, ils sont une génération sacrifiée. Pour quelques centaines de réfugiés en France, visibles, combien d'invisibles qui survivent dans les interstices de notre société ? L'Europe est à la porte de la Syrie. Il faut que les États européens, la France en particulier, accueillent dans des conditions dignes les familles syriennes.

*Association «Revivre», 7 mai 2014 - Pour contacter l'association «Revivre» : Maison du citoyen et de la vie associative 94120 FONTENAY SOUS BOIS - <http://association-revivre.fr>*

#### **25mai.fr : le site pour sensibiliser aux risques de disparition d'enfants**



Trois jours avant le 25 mai 2014, Journée internationale des enfants disparus, le CFPE, Centre français de protection de l'enfance, a lancé un site internet destiné au grand public afin d'apprendre aux enfants à réagir aux risques d'enlèvement.

Quelques chiffres : selon le ministère de l'Intérieur, 47.759 disparitions de mineurs ont été signalées en 2013. Près de 46.800 sont des fugueurs inscrits au Fichier des personnes recherchées (FRP). 379 enfants ont été enlevés ou détournés, le plus souvent par un parent, et 582 disparitions restent particulièrement inquiétantes.

Destiné à sensibiliser aux disparitions d'enfants, ce nouveau site propose une carte permettant de localiser les disparitions d'enfants, des espaces pour témoigner, et des jeux à destination des jeunes enfants pour qu'ils apprennent les bons réflexes face aux risques d'enlèvements.

Pour Jean-Pierre Debuisson, président du CFPE-Enfants disparus qui gère déjà en France le 116.000, numéro européen gratuit de conseil et soutien aux familles d'enfants disparus, l'association, «veut s'impliquer davantage dans la recherche et la prévention». Toujours selon le CFPE, en moyenne un enfant disparu par an n'est jamais retrouvé.

*D'après Andrée Navarro, 23 mai 2014.*

#### **Famille : le texte «sur l'autorité parentale et l'intérêt de l'enfant» est repoussé sine die**

La commission des Lois de l'Assemblée a adopté le 6 mai la proposition de loi sur l'autorité parentale qui vise notamment à reconnaître le rôle des beaux-parents dans l'éducation des enfants et favorise le recours à la médiation familiale, mais elle a rejeté un amendement écologiste étendant aux enfants nés dans un couple d'homosexuelles mariées, la même présomption de parenté que pour un enfant de couple hétérosexuel.

Après trois jours d'examen, du 19 au 21 mai, par les députés, du texte «sur l'autorité parentale et l'intérêt de l'enfant», l'adoption de la proposition de loi a été reportée sine die, compte tenu du nombre d'amendements restant à examiner déposés par l'opposition.

#### **«Pas un texte sur la filiation»**

Introduite dans le code civil en 2002, la médiation familiale vise à aider les parents à trouver un terrain d'entente en cas de séparation difficile : mode de garde des enfants, droits de visite, mais elle reste actuellement marginale.

Le texte n'aborde pas les questions de l'adoption, de la filiation et de l'accès aux origines des enfants nés sous X, conçus par PMA avec don de gamètes ou adoptés.

La secrétaire d'Etat à la Famille Laurence Rossignol s'est opposée à l'amendement écologiste, arguant que la proposition de loi n'était «pas un texte sur la filiation». Selon ses auteurs, les députés EELV Sergio Coronado et Véronique Massonneau, l'amendement avait pour objet «de résoudre l'établissement de la filiation pour la conjointe de la mère, qu'il y ait eu ou non recours aux techniques médicales d'assistance à la procréation» alors qu'un vide juridique existe.

#### «Avancées positives»

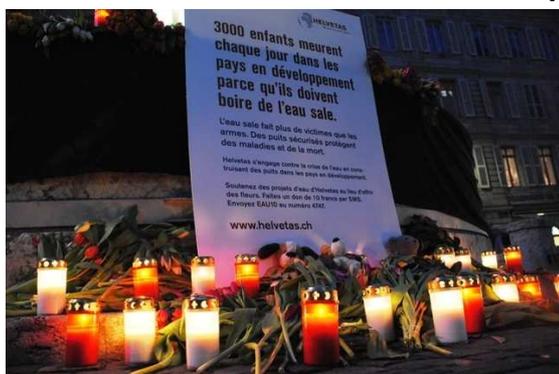
La commission a en revanche voté des amendements précisant les prérogatives du juge aux affaires familiales, écartant toute possibilité d'injonction de participer à des séances de médiation familiale lorsque des violences conjugales ont été commises, ou encore permettant à un enfant de plus de 16 ans de demander lui-même son émancipation. Pour sa part, la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée, qui a examiné aussi le 6 mai ce texte, mais pour avis, a estimé qu'il comprenait «des avancées positives pour une plus grande implication de chacun des deux parents», selon un communiqué de sa présidente, Catherine Coutelle. Mais la délégation, poursuit le communiqué, s'est inquiétée d'une prise en compte insuffisante «des femmes et enfants victimes de violences», des situations de «non-paiements de pension alimentaire» et des cas «où un parent n'exercerait pas ses devoirs de visite ou d'accueil de l'enfant».

AFP, 6 mai 2014.

## Actualités

### MONDE – MONDE – MONDE – MONDE – MONDE

#### Suisse : un mémorial au Bourg-de-Four pour les enfants victimes de l'eau non potable



Des gerbes de fleurs, des peluches et des bougies ont été déposées par Helvetas au pied de la fontaine du Bourg-de-Four le 20 mars 2014 où un mémorial éphémère était installé pour rappeler que «3000 enfants meurent chaque jour dans les pays en développement parce qu'ils doivent boire de l'eau sale». Par ce geste symbolique, l'organisation non gouvernementale Helvetas a lancé sa campagne «L'eau contaminée tue plus que les armes», à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars 2014.

Frédéric Baldini, responsable médias de l'ONG, détaille : «Aujourd'hui, 800 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. Pourtant, il y a de l'eau partout, mais les problèmes se trouvent dans sa distribution, son entretien et sa gestion sur la durée».

Depuis près de 60 ans, Helvetas œuvre pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable dans le monde. Elle construit des puits ou des forages, met en place des systèmes de captation de source, sensibilise et forme les communautés locales.

«La Tribune de Genève», d'après Laure Gabus, 20 mars 2014

#### Irlande : 796 cadavres de bébés découverts dans un couvent



Selon l'historienne Catherine Corless, les ossements découverts en 1975 dans la fosse septique d'un ancien couvent catholique de Tuan étaient ceux de 796 bébés. Ils seraient nés de mères célibataires, accueillies par les sœurs entre 1925 et 1961. Or, les habitants pensaient qu'il s'agissait des os de victimes de la grande famine qui a touché l'Irlande à partir de 1840.

Dans l'Irlande ultra catholique de l'époque, ces jeunes filles enceintes en dehors des liens sacrés du mariage, étaient envoyées dans un couvent pour donner naissance à leur enfant dans la plus grande discrétion, avant de le confier aux religieuses, a rapporté «The Washington Post» le 3 juin 2014.

Les conclusions de l'historienne reposent sur la découverte de registres de décès qui indiqueraient que les bébés, abandonnés à leur sort, étaient morts de malnutrition ou de maladies infectieuses comme la rougeole, la tuberculose ou de pneumonie. Seuls ceux qui restaient en bonne santé avaient

une chance d'être adoptés ou vendus à des couples riches sans enfant.

Les femmes qui ont accouché dans cet établissement ont l'intention de déclarer la disparition de leur enfant afin qu'une enquête soit ouverte, indique le journal britannique «The Daily Mail».

L'Eglise catholique irlandaise a annoncé qu'elle ferait construire un monument commémoratif portant le nom des 796 enfants sur le site de l'ancien couvent, a précisé «The Independent» !

«Egora», par F., 4 juin 2014 – «Direct Matin», 5 juin 2014.

## **Palestine occupée : un jeune de 17 ans abattu par des soldats israéliens**



Le trou dans la barrière par lequel sont passés les trois jeunes. (Photo by Itamar Barak/B'Tselem)

**Deux ou trois coups ont été tirés sur un garçon non armé qui ne mettait personne en danger. Aucune tentative n'a été entreprise pour essayer d'arrêter les trois jeunes, aucune autre arme que des balles réelles n'a été utilisée.**

*Résumé en français d'un article paru dans le journal israélien «Haaretz» du 4 avril 2014.*

Le 19 mars 2014, les soldats israéliens ont tué un jeune palestinien parti cueillir de l'akub (1) dans le champ appartenant à sa famille, le long du mur barrière.

Ils avaient pris le chemin de terre qui descend au mur barrière, séparant la terre familiale du village. Le trou est très large. Selon les villageois, il est comme cela depuis longtemps.

Le garçon, Usef a-Shawamreh, n'avait apparemment pas saboté le mur. Il n'y avait aucune raison pour que les soldats ne voient pas les trois jeunes qui cueillaient de l'akub (gundelia) comme ils le font tous les jours à cette saison.

Le trio marchait sur le chemin que nous empruntons aujourd'hui, les soldats les observaient, il y avait des caméras de surveillance. Mais les soldats ont attendu jusqu'à ce que les trois garçons franchissent la barrière et commencent à se diriger de l'autre côté, vers le champ qui appartient à la famille de celui qui a été tué. Puis, les soldats se sont mis à tirer, utilisant des balles réelles.

Yusef s'est mis à courir. Une balle l'a atteint derrière la cuisse. Il s'est effondré en saignant énormément. Mais selon une enquête de B'Tselem (2), il a fallu beaucoup de temps, environ 30 minutes, pour qu'une ambulance militaire l'évacue.

Les deux autres jeunes ont été menottés et obligés de se coucher sur le plancher d'une jeep ; un soldat leur maintenait la tête au sol. D'après leur témoignage, ils ont été longuement interrogés, puis relâchés.

Un porte-parole de l'armée israélienne a déclaré, après cet incident survenu le 19 mars : «Trois Palestiniens se sont approchés de la barrière et ont commencé à la couper. Les soldats ont exécuté la procédure pour l'arrestation d'un suspect. Ils ont d'abord tiré en l'air et ce n'est qu'ensuite qu'ils ont fait feu. Les circonstances de l'événement sont analysées. Une enquête est actuellement menée par la police militaire. Elle sera ensuite transmise au bureau du procureur général militaire».

Apparemment, aucun avertissement n'a précédé le tir. Deux ou trois coups ont été tirés sur un garçon non armé qui ne mettait personne en danger. Aucune tentative n'a été entreprise pour essayer d'arrêter les trois jeunes, aucune autre arme que des balles réelles n'a été utilisée. Une fois que nous avons franchi la barrière, trois jeeps des IDF (3) se sont approchées. Ils nous avaient repérés grâce aux caméras de surveillance.

Le capitaine Or se présente en tant que commandant local. Quand le père essaie de lui expliquer que les champs appartiennent à sa famille, il dit : «Je suis ici le commandant. C'est mon boulot».

«Vous avez assassiné le garçon», dit Ezra Nawi, le militant représentant Ta'ayush (une organisation judéo arabe) qui nous accompagnait. «Parlez-moi avec respect», dit le capitaine, je suis ici la loi, je suis le souverain».

Le père d'Usef, Sami, parle couramment l'hébreu qu'il a appris au cours de toutes ses années de travail en Israël. Après l'homicide de son fils, Israël ne lui a pas renouvelé son permis d'entrée ni à ses autres fils. Israël a toujours agi de la sorte avec les familles de ceux qu'il tue. Il inflige une double punition : la mort et la confiscation des biens.

(1) Akub : (gundelia tournefortii) : sorte de plante cueillie en février-mars au Proche Orient et utilisée dans la confection de plat ou comme médicament apaisant.

(2) B'Tselem : organisation israélienne de défense des droits humains : <http://www.btselem.org/>

(3) Israelian Defense Force.

Article paru dans le journal israélien «Haaretz» du 4 avril 2014. Auteurs : Gideon Levy et Alex Levac  
Traduction et résumé en français par Martine Brizemur, AIF coordination Israël Territoires occupés Palestine  
Haaretz : <http://www.haaretz.com/>

**Chaque année, environ 700 enfants palestiniens de 12 à 17 ans sont arrêtés, interrogés et détenus par l'armée, la police et les agents de sécurité israéliens.**

## **Israël : de plus en plus d'enfants palestiniens placés en isolement carcéral**

Le nombre d'enfants palestiniens détenus dans les quartiers d'isolement des prisons israéliennes est en train d'augmenter, dénonce dans un rapport publié le 12 mai 2014, l'ONG «Défense des enfants international».

«Le recours au placement en quartier d'isolement d'enfants palestiniens pendant les interrogatoires est de plus en plus fréquent», a indiqué dans un communiqué l'ONG, évoquant une augmentation de 2 % de cette pratique depuis 2012.

«Il s'agit d'une violation des droits des enfants et la communauté internationale doit exiger des explications et des solutions, a déclaré Ayed Abou Eqtaish, représentant de cette ONG dans les Territoires palestiniens. En général, les enfants palestiniens sont détenus à l'isolement, soit par mesure disciplinaire, soit pour les séparer de la population adulte de la prison. »

En octobre, quelques mois après la publication d'un rapport accablant de l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) sur l'arrestation et la détention de mineurs palestiniens, Israël avait annoncé une série de réformes et «de méthodes alternatives» pour répondre aux recommandations de l'agence des Nations unies.

Selon l'UNICEF, qui utilise des statistiques de l'ONG israélienne B'tselem, environ 700 enfants palestiniens de 12 à 17 ans, en grande majorité des garçons, sont chaque année arrêtés, interrogés et détenus par l'armée, la police et les agents de sécurité israéliens. La majorité d'entre eux sont accusés d'avoir lancé des pierres.

*Le Monde.fr avec AFP | 12 mai 2014*

<http://www.dci-palestine.org/documents/rising-numbers-palestinian-children-subjected-solitary-confinement>

## **Espagne : de nombreuses femmes africaines tentent leur chance vers l'Europe**



En mars 2012, enceinte de 7 mois, Loveth jeune nigériane a tenté la périlleuse traversée. © Miguel Pérez Pichel

De nombreuses femmes africaines tentent leur chance vers l'Europe, en traversant le détroit de Gibraltar sur des bateaux de fortune. Une jeune mère nigériane raconte comment elle est arrivée en Andalousie, alors qu'elle était enceinte. Elle a été accueillie, à Algésiras, par un frère franciscain, le père Isidoro Macías.

Depuis le port d'Algésiras, dernière ville espagnole avant le détroit de Gibraltar, les côtes marocaines semblent toutes proches. C'est ce que pensent les Africains subsahariens qui, depuis le royaume chérifien, regardent l'Europe. Pourtant, traverser ce mince bras de mer peut s'avérer un véritable calvaire : s'embarquer sur une «patera» - en espagnol, une

embarcation de fortune, utilisée par les migrants clandestins - peut parfois se terminer en tragédie. Loveth, elle, a eu de la chance. Enceinte de sept mois, elle a partagé ce douloureux voyage avec vingt-huit autres personnes, durant plus de quatorze heures, avant d'échouer sur la côte de Tarifa. C'était en mars 2012. À la différence des autres, la jeune femme originaire de Lagos avait mis «seulement» quatre mois à passer du Nigeria au Maroc. Avec son mari, ils avaient économisé suffisamment pour leur voyage. «Nous avons vécu dans un campement en forêt, près de Casablanca, puis j'ai embarqué seule pour l'Espagne car mon mari a été arrêté et expulsé». Elle n'a d'ailleurs plus de nouvelles. Combien demandent les mafias pour passer le détroit ? Elle ne s'en souvient pas, ou préfère ne pas s'en souvenir...

Survêtement jaune, bonnet noir, la jeune maman - sa fille, Princess, aura deux ans en mai - vit aujourd'hui dans une maison d'aspect très humble, à Algésiras, qu'elle partage avec trois autres Nigérianes. Toutes ont été recueillies par le Père «Patera», de son vrai nom Isidoro Macías Martin, un Franciscain de 69 ans connu des médias depuis qu'il se voue corps et âme aux immigrés subsahariens. En 2003, le magazine Time lui a consacré sa couverture comme "héros de l'année".

«En 1999-2000, ce fut le boom de l'immigration et nous avons ouvert une maison pour ces femmes enceintes avec leurs enfants. Elles arrivaient sans rien, à peine une couche pour leur bébé», explique-t-il. Avant de le rencontrer, Loveth est passée entre les mains de la Croix-Rouge, puis a séjourné au CIE (Centre d'accueil pour étrangers). «Ici on fait des tresses africaines», indique une pancarte à l'entrée. C'est pour l'instant la seule activité qui lui rapporte un peu d'argent. «Au Nigeria, nous vivions dans la misère, ici on a de quoi manger, explique-t-elle en anglais, ne parlant pas espagnol. J'ai voulu aller en Europe pour aider ma famille. Je n'ai pas encore de papiers mais j'espère les obtenir bientôt». Elle semble fatiguée, certainement en raison de sa grossesse très avancée. À 26 ans, elle a accouché d'une deuxième fille en début d'année.

<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20140318145533/immigration-gibraltar-algesiras-nigeriaimmigration-temoignage-loveth-jeune-mere-nigeriane-debarquee-en-espagne.html?>

## **Espagne : mineurs algériens agressés par des policiers, enquête réouverte**

Dans un communiqué, la Campagne pour la fermeture des centres de rétention pour étrangers en Espagne (Campaña por el Cierre de los Centros de Internamiento para Extranjeros), qui regroupe une trentaine d'organisations sociales de Valence (Espagne) informe que «la cour de Valencia a décidé la réouverture de l'enquête concernant les mauvais traitements dénoncés par des mineurs algériens au centre de rétention administratif (CIE) de Zapadores en 2012. Le Haut tribunal considère que les faits peuvent constituer un délit de torture, selon l'article 174 du code pénal, et ordonne qu'au moins une enquête soit menée afin de déterminer si l'un des policiers identifiés par les jeunes fut bel et bien l'auteur de l'agression, étant donné que le tribunal avait classé l'affaire initialement sans que rien ne soit décidé pour enquêter sur l'identité de l'agresseur présumé.

Pour rappel, le 8 avril 2012, onze personnes avaient débarqué sur la côte de Nijjar (Almeria). Après avoir risqué leur vie pendant les 20 heures de traversée à bord d'une embarcation de fortune, elles avaient été arrêtées et cinq d'entre elles détenues à Zapadores, bien que trois avaient affirmé être mineures. Selon leur déclaration, dans la nuit du 28 au 29 avril, deux agents de police étaient entrés dans leur cellule afin d'y effectuer une fouille sous prétexte d'une odeur de fumée. Ils étaient ressortis sans rien y trouver, mais quelques minutes plus tard un des agents était revenu et s'était jeté immédiatement sur eux : il les avait frappés plusieurs fois avec ses mains et sa matraque, leur infligeant de graves contusions sur le visage, le cou, le torse et les bras, selon leur plainte.

Le communiqué en question explique que «la Campagne pour la fermeture des centres de rétention administrative pour étrangers accueille favorablement la décision de l'Audience et réclame que, dans les nouvelles procédures à venir, les faits soient élucidés en tenant compte de la gravité des plaintes déposées par les victimes. La Campaña espère aussi que ce précédent judiciaire mette fin à la pratique quasi-systématique d'expulsion des victimes présumées de maltraitance, et même des témoins, lorsqu'ils appellent à la justice pour que l'enquête soit menée sur les faits...».

*Chahredine Berriah - El Watan.com – 27 mars 2014.*

## **Ukraine : pendant la crise, la catastrophe de Tchernobyl continue**

**Certaines thérapies,  
contre le cancer,  
destinées aux  
enfants, ne sont plus  
disponibles dans le  
nord de l'Ukraine.**

La crise politique en Ukraine ferait presque oublier que ce pays – ainsi que de vastes régions du Belarus et de la Russie - est marqué par une catastrophe nucléaire en cours depuis 28 ans. Populations malades, mensonge et déni, milieu naturel atteint, réacteur toujours menaçant : à l'occasion du triste anniversaire de l'accident, effectuons quelques rappels sur ce désastre durable aggravé par les radioéléments projetés en masse lors de l'explosion, toujours présents dans les sols, et qui sont entrés dans la chaîne alimentaire, comme le Césium 137 et le Strontium 90, dont les effets nocifs ne prendront fin que d'ici trois siècles. L'accumulation du Césium 137 dans l'organisme va de pair avec une augmentation spectaculaire du taux de cancers et de pathologies cardiovasculaires, en particulier chez les enfants, mais atteint aussi l'ensemble des systèmes des organes vitaux. Elle provoque également des changements hormonaux responsables d'une infertilité croissante, ainsi que l'augmentation des malformations pour les enfants.

La crise politique et le spectre d'opérations militaires ont également de lourdes conséquences humanitaires. Selon l'ONG autrichienne Global 2000, l'État n'est plus à même de financer un système de santé déjà faible et certaines thérapies contre le cancer destinées aux enfants ne sont plus disponibles dans le nord de l'Ukraine. Par ailleurs, certaines associations étrangères ont mis leurs opérations entre parenthèses. L'ONG Enfants de Tchernobyl International, basée en Irlande, a ainsi dû suspendre un programme de chirurgie cardiaque destiné aux enfants d'un montant de 3 millions d'euros.

La crise politique accroît le risque nucléaire en Ukraine.

Enfin, la menace d'une escalade de la violence fait réapparaître le spectre d'un nouveau désastre nucléaire en Ukraine. Le pays compte encore de nombreuses centrales en activité, dont celle de Zaporizhzhya, qui compte six réacteurs. En cas d'opération militaire, comment assurer la sécurité de ces sites ? Même s'ils sont arrêtés, comment garantir qu'ils restent approvisionnés en électricité pour que le refroidissement puisse se poursuivre ?

28 ans après l'explosion du réacteur, la catastrophe est toujours là et pour longtemps. Au nom de toutes les victimes passées, présentes et à venir, nous devons absolument rappeler sa terrible actualité. Et tout faire pour empêcher un nouvel accident.

Nous avons ici beaucoup développé la situation en Ukraine, mais la Biélorussie a été largement touchée. Pour en savoir plus et apporter une aide aux victimes, plus d'informations sur le site ci-dessous.

30 avril 2014, <http://enfants-tchernobyl-belarus.org/doku.php>

### **Mexique : des centaines d'enfants abandonnés sur la route des États-Unis**

Les autorités mexicaines ont annoncé le 29 mars qu'elles avaient trouvé plus de 370 enfants abandonnés par des trafiquants qui essayaient d'entrer aux États-Unis. L'Institut National des Migrations (INM) a précisé qu'un très grand nombre d'enfants de différents pays d'Amérique Centrale avaient été trouvés au cours d'une seule semaine du mois de mars.

Les enfants ont été découverts entre le 17 et le 24 mars dans 14 États, indique l'INM qui ne fournit aucune précision sur leur âge ou sur leur nationalité. «Les enfants montraient des signes de fatigue extrême, avaient des blessures aux pieds, souffraient de déshydratation, étaient déboussolés et ne savaient plus où ils avaient été abandonnés», précise l'INM.

Les autorités ont pu arrêter neuf trafiquants soupçonnés d'être en rapport avec ces affaires d'abandon. L'INM souligne par ailleurs que le nombre d'enfants migrants voyageant seuls à travers le Mexique, «a considérablement augmenté» au cours de ces derniers mois. Chaque année quelque 140.000 migrants, pour la plupart originaires d'Amérique centrale, traversent le Mexique pour rejoindre les États-Unis.

AFP, 30 mars 2014

### **Sénégal : exploitation des garçons dans les écoles coraniques**



Un talibé dans les rues de Dakar  
Photo: [Pierre Holtz/IRIN](#)  
(photo d'archives)

Le Sénégal a réalisé des progrès insuffisants dans la protection contre l'exploitation et les sévices souvent extrêmes que subissent des milliers de jeunes garçons vivant dans des écoles coraniques et aux mains de leurs maîtres, a déclaré Human Rights Watch (HRW) dans un rapport publié le 24 mars 2014.

Dans ce rapport de 53 pages, intitulé «Exploitation sous prétexte d'éducation : Progrès mitigés dans la lutte contre la mendicité forcée des enfants au Sénégal», HRW examine le bilan du Sénégal dans ses efforts pour résoudre ce problème au cours de l'année 2013, depuis qu'un incendie a ravagé une école coranique installée dans une maison délabrée à Dakar, causant la mort de huit garçons.

Dans les centaines d'écoles où l'exploitation prend le pas sur l'éducation, les garçons, qui sont envoyés dans la rue pour mendier, sont tenus de rapporter chaque jour un quota d'argent, de riz cru et de sucre fixé par le maître. L'argent va directement dans la poche du maître. Le riz et le sucre sont utilisés pour nourrir sa famille ou sont mis en sacs et vendus, lui permettant ainsi de tirer encore plus de profits du travail des garçons. Beaucoup de ces hommes amassent des gains bien supérieurs au salaire d'un fonctionnaire de rang intermédiaire – et encore plus comparés aux revenus du Sénégalais moyen. Les garçons de ces écoles doivent mendier aussi pour obtenir leur propre nourriture, en plus de leur quota journalier.

Un garçon de 8 ans, interrogé à Saint-Louis, a déclaré à Human Rights Watch : «Je travaille et je transpire jusqu'à ce que je parvienne à faire mon versement... Parfois, je retourne [dans la rue] après 17 heures pour y parvenir... Si je l'ai, [le maître coranique] ne me bat pas. Mais si je ne l'ai pas, il me bat.». De peur d'être sévèrement châtiés, de nombreux garçons décident de passer la nuit dans la rue quand ils ne parviennent pas à recueillir leur quota. Accompagnant un militant des droits de l'enfant à Saint-Louis une nuit de janvier, un chercheur de Human Rights Watch a rencontré un garçon de 6 ans qui dormait dans la rue en face de la gare routière vers 2 heures du matin. Le garçon était recroquevillé en boule, avec son t-shirt trop grand tendu comme un drap au-dessus de lui comme seule protection contre le froid hivernal. Il a expliqué qu'il lui manquait 100 francs CFA (0,20 dollar) et qu'il avait peur de retourner à l'école car il serait battu.

Des dizaines d'autres garçons se sont enfuis de leurs écoles et vivent dans des centres d'accueil, où ils sont en contact avec des travailleurs sociaux de l'État. Malgré leurs récits, selon lesquels ils étaient soumis à une exploitation et à une maltraitance souvent extrêmes, les travailleurs sociaux n'informent que rarement des procureurs ou des juges d'instruction, perpétuant ainsi l'impunité pour les individus qui gèrent ces écoles.

En 2005, le Sénégal a adopté une loi qui criminalise la traite de personnes et l'acte d'organiser la mendicité d'autrui afin d'en tirer un profit. Mais cette loi a rarement été appliquée. Pendant les douze mois écoulés depuis l'incendie de mars 2013, Human Rights Watch n'a eu connaissance que d'un seul cas de poursuites judiciaires engagées spécifiquement pour organisation de la mendicité d'enfants, malgré la présence visible de

**En 2005, le Sénégal a adopté une loi qui criminalise la traite de personnes et l'acte d'organiser la mendicité d'autrui afin d'en tirer un profit. Mais cette loi a rarement été appliquée.**

milliers de garçons mendiant chaque jour dans les rues, souvent à proximité d'agents de police.

De nombreuses autorités religieuses, y compris des maîtres coraniques, se sont jointes aux militants de la société civile sénégalaise pour dénoncer les abus commis dans certaines écoles coraniques. Plusieurs hauts dignitaires religieux de la ville sainte de Touba ont déclaré à Human Rights Watch que le fait d'appeler «écoles» ces lieux d'exploitation et «maîtres» les individus qui les gèrent était une insulte à l'égard des établissements authentiques d'études religieuses.

«Le gouvernement du président Sall peut compter sur beaucoup d'alliés potentiels parmi les autorités religieuses et de manière plus générale au sein de la population», a conclu Matt Wells, de HRW. «Il devrait rapidement saisir l'occasion qui se présente de mettre fin à un système d'exploitation qui menace de ne donner pour toute éducation à des milliers d'enfants que des techniques de survie dans la rue».

Source : Child Right International Network CRIN  
<http://www.crin.org/en/library/organisations/human-rights-watch>

### **Maldives : un nouveau règlement prévoit la peine de mort pour les enfants**

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) a exprimé sa préoccupation concernant un nouveau règlement aux Maldives sur l'application de la peine de mort, qui met fin à un moratoire de 60 ans dans ce pays.

«Le nouveau règlement, qui a été adopté par le gouvernement le 27 avril 2014, prévoit la peine de mort pour le crime d'homicide volontaire, y compris pour les personnes âgées de moins de 18 ans. L'âge de la responsabilité pénale aux Maldives est de 10 ans, mais pour les infractions 'hadd' (le hadd ou le hudud sont des sanctions prévues par la loi religieuse islamique, la Chari'a, pour des infractions précises). Les enfants sont considérés responsables à partir de 7 ans, avec le nouveau règlement, un enfant de 7 ans peut donc être condamné à mort», a expliqué la porte-parole du HCDH, Ravina Shamdasani, lors d'une conférence de presse à Genève.

Selon le nouveau règlement maldivien, les enfants condamnés seront exécutés lorsqu'ils atteindront l'âge de 18 ans.

Les Maldives ont observé un moratoire sur la peine de mort pendant 60 ans et lors de l'examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme en 2010, le pays a réaffirmé son engagement à maintenir ce moratoire.

Source : Child Rights International Network.

### **Egypte : excision mortelle, un médecin devant la justice**

Un médecin égyptien sera jugé pour avoir pratiqué une excision sur une adolescente qui est décédée des suites de cette opération dans le nord de l'Égypte, a-t-on appris le 11 mars 2014 de sources judiciaires.

Le père de la jeune fille de 14 ans comparaitra également pour avoir amené l'adolescente auprès du médecin dans un hôpital privé de Mansoura, dans le Delta du Nil, pour qu'elle y subisse une excision. L'excision, ablation partielle ou totale des organes génitaux externes féminins, est interdite par la loi depuis 2008, sauf en cas de «nécessité médicale», mais elle est toujours pratiquée en Égypte, en particulier dans les zones rurales où elle est considérée comme une pratique religieuse.

Selon les termes de la loi de 2008, pratiquer l'excision, une tradition qui remonte au temps des Pharaons et entend «purifier» les femmes de la tentation sexuelle, est passible en Égypte de trois mois à deux ans de prison.

Cette pratique touche 96,6% des Égyptiennes, musulmanes comme chrétiennes, selon une étude menée en 2000 par le bureau gouvernemental de la démographie sur des femmes de 15 à 49 ans.

La lutte contre cette pratique a connu un coup d'arrêt sous la présidence islamiste qui a suivi la révolte populaire ayant renversé Hosni Moubarak début 2011, selon Nehad Abolkomsan, à la tête du Centre égyptien pour les droits des femmes. Des efforts ont bien été menés pour éradiquer l'excision, mais le gouvernement doit renforcer son contrôle pour que la loi soit appliquée, a-t-elle estimé.

L'excision, classée comme mutilation génitale féminine par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est surtout pratiquée dans 28 pays d'Afrique, mais d'autres pays sont concernés comme le Yémen.

En 2008, l'OMS estimait que quelque 130 millions de femmes étaient excisées dans le monde.

« EGORA », Les médecins prennent la parole, 12 mars 2014



## Afrique du Sud : l'enfance violée

Selon les statistiques de la police, environ 25.000 mineurs sont violés chaque année en Afrique du Sud, soit près de 70 par jour ! Un chiffre trois fois plus élevé qu'en Inde, autre pays émergent qui a un problème aigu de violences sexuelles.

La clinique Teddy Bear, qui compte trois dispensaires autour de Johannesburg, s'occupe des enfants victimes de violences sexuelles. Elle reçoit 400 enfants par mois. «Avant ces histoires se réglaient au sein de la famille. Parfois une compensation, de l'argent ou du bétail, était versée aux parents. Cela se pratique encore, surtout dans les zones rurales, mais davantage de gens osent porter plainte», déclare la directrice de la clinique. Selon une étude réalisée en 2003, dans la province de Gauteng, les enfants de moins de 12 ans représentaient 15% du nombre total des victimes de viol dans le pays (64.000 plaintes en 2012). Selon une autre étude réalisée entre 2001 et 2006, les moins de 12 ans représentaient 23% des victimes, dans la province du Cap-Oriental. Dans 80% des cas, le pédophile connaît l'enfant qu'il agresse.

D'après la porte-parole de l'association qui assiste les victimes de viol, Rape Crisis South Africa, les plaintes déposées ne représentent qu'une petite partie de ce qui se passe. «Le problème concerne toute la société. Les Noirs comme les Blancs, les riches comme les pauvres».

De nombreux facteurs sont avancés pour expliquer l'ampleur de la «crise du viol», violence généralisée exacerbée par des années d'apartheid, pauvreté, société patriarcale, promiscuité, abus d'alcool et même un mythe selon lequel des relations sexuelles avec une vierge guériraient du sida ! De plus, «la culture machiste est profondément ancrée dans la mentalité du pays. L'homme est censé être celui qui entretient sa famille. Quand il n'est pas en position de le faire, il se sent émasculé. Le viol devient alors non seulement une expression de sa frustration, mais aussi une manière de reprendre le contrôle», d'après la porte-parole de Rape Crisis South Africa.

Par ailleurs, le taux de condamnation est seulement de 5% par rapport au nombre de plaintes déposées, d'où un sentiment d'impunité. La restauration de tribunaux spécialisés pour les crimes sexuels vise à plus d'efficacité.

D'autre part, l'absence de suivi de nombreux enfants victimes, qui eux-mêmes par la suite peuvent abuser d'autres enfants, est un problème. A la clinique Teddy Bear, un programme thérapeutique est destiné à ces mineurs auteurs d'agressions sexuelles.

Une chercheuse sud-africaine, qui a interviewé dix hommes condamnés pour viol sur des enfants de moins de trois ans, constate : «Ils se conduisent en psychopates, ils ne considèrent pas le bébé comme un être humain, mais comme un objet, leur permettant d'extérioriser leurs frustrations. Tous ont des souvenirs de terribles maltraitements de la part de leurs parents. Ils ont souvent vu leur mère se faire violenter par son mari ou compagnon. Ce qui ressort des interviews, c'est l'absence de modèle positif, d'un adulte qui donne l'exemple d'alternative à la violence».

«Parmi la population noire sud-africaine, l'apartheid et la systématisation du travail migrant ont détruit les structures sociales et familiales. Déracinés, les hommes n'ont que la brutalité pour s'affirmer. Etre un homme, c'est être agressif et imposer sa volonté».

Une phrase de Nelson Mandela à méditer : «Il n'y a pas plus vive révélation de l'âme d'une société que la manière dont elle traite ses enfants».

*«Libération», d'après Patricia Huon, 26 mars 2014.*



**«Le problème concerne toute la société. Les Noirs comme les Blancs, les riches comme les pauvres».**

## Iles Fidji : découverte d'un réseau de prostitution de mineures



La police fidjienne a annoncé mi-février 2014 la découverte d'un réseau organisé de trafic de jeunes mineures, à des fins d'exploitation sexuelle.

Selon les forces de l'ordre fidjiennes et leur cellule de lutte contre le trafic d'êtres humains, certaines des adolescentes, identifiées comme ayant été enrôlées dans des activités de prostitution, sont âgées de 12 ans, les moins jeunes ayant 17 ans.

Les instigateurs de ce réseau, qui trouvent des débouchés auprès d'une clientèle internationale, cibleraient en particulier des adolescentes en situation d'échec scolaire ou de rejet de leurs communautés et de leurs familles.

Une grande partie des proxénètes informels se trouve dans le cercle rapproché de la famille, a affirmé la police fidjienne, qui entend désormais couper court à ces activités en contrôlant plus étroitement les mouvements

d'adolescentes montant à bord de navires étrangers de passage dans les différents ports de l'archipel.

«Elles sont "vendues" par des membres de leur famille, pour des sommes allant de 80 à 150 dollars (fidjiens, environ 40 à 80 dollars US) la passe, pour aller avec des hommes généralement plus âgés, dans des hôtels de passe (...) Les filles ne reçoivent rien, tout l'argent va dans la poche de la famille, qui récupère tous les gains», a précisé le caporal inspecteur Nischal Dass au quotidien Fiji Times.

[http://www.tahiti-infos.com/Decouverte-d-un-reseau-de-prostitution-de-mineures-aux-iles-Fidji\\_a95256.html?preaction=nl&id=21322712&idml=156864&](http://www.tahiti-infos.com/Decouverte-d-un-reseau-de-prostitution-de-mineures-aux-iles-Fidji_a95256.html?preaction=nl&id=21322712&idml=156864&)



Jeunes filles bangladaises allant à l'école ©IRIN

## Bangladesh : la déclaration de naissance contre les mariages précoces

Au Bangladesh, la loi interdit les mariages des filles de moins de 18 ans. Cependant, on estimait qu'en 2007, 66% des femmes entre 20 et 24 ans avaient été mariées avant cet âge.

En 2006, 90% de la population n'avait pas de certificat de naissance. Les autorités du pays ont lancé une grande campagne de déclaration. On estime qu'actuellement 114 millions d'habitants, sur 150 millions peuvent disposer maintenant ce document.

Les autorités du Bangladesh exigent qu'aucun mariage ne soit autorisé par les fonctionnaires locaux si les parents ne présentent pas un certificat de naissance de la fille. Une fois que tous les certificats de naissance seront accessibles en ligne il sera plus facile de mettre fin aux mariages précoces.

Bien sûr, cela n'éliminera pas les causes profondes des mariages précoces. Principalement, le système de la dot (plus la fille est âgée, plus la dot correspondante est élevée) et le harcèlement sexuel qui fait que les parents pensent protéger leur fille en la mariant tôt.

Les experts pensent que la déclaration de naissance est un outil de plus de lutte contre ce fléau. Dans ce pays, les parents reçoivent depuis 1982 une petite somme d'argent s'ils laissent leur fille suivre l'école secondaire.

Source IRINnews : <http://www.irinnews.org/fr/report/95782/bangladesh-online-birth-data-to-prevent-child-marriage>

## Pakistan : des fillettes mariées de force pour régler des dettes d'honneur

Par un après-midi ensoleillé dont elle avait pris prétexte pour sécher les cours, Saneeda croisa au village son père ahuri qui lui annonça la nouvelle : il allait la donner en mariage pour payer une dette «d'honneur». La gamine n'avait que cinq ans et sa vie s'apprêtait à changer pour le pire.

Quelques mois auparavant, son père, Ali Ahmed, avait eu une idylle avec une femme de la vallée voisine. Les amants avaient été découverts. Et pour éviter de payer de sa vie le prix de cette romance, il avait promis de donner Saneeda et sa nièce Sapna en mariage à des hommes de la famille de sa maîtresse «illicite».

Au Pakistan, il arrive encore aujourd'hui que des familles offrent leur fille en compensation pour régler une dispute, une pratique nommée «swara» dans la vallée de Swat dont est originaire la jeune Saneeda.

Dans cette région du nord-ouest du pays contrôlée par les insurgés talibans de 2007 à 2009, le «swara» aurait même le vent en poupe, selon les données des autorités locales.

Un cas y avait été recensé en 2012, contre neuf en 2013, progression qui pourrait aussi s'expliquer par une volonté croissante des familles de dénoncer cette pratique qui brise chaque année les rêves de centaines de jeunes filles à travers le pays.

«Mon père m'avait arrêtée dans la rue pour me dire qu'il m'avait donnée en swara à un homme qui allait devenir mon mari», rougit, encore embarrassée, Saneeda, gamine aujourd'hui âgée de sept ans, la tête drapée d'un châle doré serti de motifs brodés de fils rouges et mauves.

Sa mère s'était opposée à ce troc, mais la jirga locale, assemblée des anciens du village, a resserré l'étau sur les femmes de la famille.

«Nous pensions au début qu'ils ne pouvaient pas emporter la fillette, mais ils ont accentué la pression et passaient chaque jour pour demander Saneeda en «swara», se rappelle Fazal Ahad, l'oncle maternel de la gamine. A bout de souffle, la famille a tenté le tout pour le tout, bravé l'omerta dans une société où l'honneur de la famille est sacré, pour porter

**Au Pakistan, il arrive encore aujourd'hui que des familles offrent leur fille en compensation pour régler une dispute, une pratique nommée «swara».**

plainte contre le père fautif et les membres de l'assemblée du village qui ont tous été arrêtés.

Un dénouement aussi inattendu qu'heureux pour Saneeda qui n'échappe toutefois plus aux railleries: « l'école, les enfants me montrent du doigt et disent que j'ai été offerte en swara » Sa cousine Sapna a, elle, été contrainte de se plier à la décision de la jirga locale. Elle a été mariée contre son gré.

« Il y a énormément de cas de swara, mais les gens ne portent pas plainte à la police. Nous n'osons pas porter les affaires concernant les femmes devant les tribunaux, alors ce sont des gamines innocentes qui doivent porter le fardeau » de ce silence, déplore l'oncle Fazal. Selon les organisations locales, les cas recensés de « dons » de fillettes pour régler un différend ne sont que la partie visible d'un énorme iceberg que le pays entier préfère ne pas voir.

« Dans les cas de swara, les gens sont réticents à témoigner les uns contre les autres, car ils sont du même village ou de la même communauté », explique Naveed Khan, un haut responsable de la police à Mingora, principale ville de la vallée de Swat.

« Personne ne veut témoigner dans ces affaires », renchérit Tabassum Adnan Safi, présidente de la seule jirga entièrement féminine du pays.

Pour Samar Minallah, documentariste pakistanaise ayant consacré un film aux fillettes aux destins scellés par des mariages forcés, rien ne changera tant que la police et les procureurs ne remettront pas en cause l'autorité des chefs de village, une tâche herculéenne dans les campagnes du pays.

[http://www.rtb.be/info/societe/detail\\_pakistan-des-fillettes-mariees-de-force-pour-regler-des-dettes-d-honneur?id=8198912](http://www.rtb.be/info/societe/detail_pakistan-des-fillettes-mariees-de-force-pour-regler-des-dettes-d-honneur?id=8198912) 12 février 2014

## En bref

### FRANCE – FRANCE – FRANCE

#### Chaque année, 120.000 jeunes sortent du système éducatif sans diplôme

En 1982, 8 % des élèves des écoles publiques étaient en échec scolaire. Ils sont aujourd'hui 20 %, ce qui représente 1,5 million d'enfants.

Nombre d'initiatives permettent de lutter contre le décrochage. Un exemple, les « Aides à la réussite » mises en place par l'Education nationale pour aider les enfants en difficulté à reprendre les bases de la lecture et de l'écriture. L'immigration est souvent montrée du doigt pour expliquer ces échecs. Les résultats des élèves des premières et deuxièmes générations d'immigrés (équivalents à deux années de retard) ne tiennent cependant pas à leur origine. Toutes les études démontrent que c'est le niveau social qui creuse les différences. Des parents illettrés, l'absence de livres à la maison, la ghettoïsation, la précarité, les nombreuses mères isolées, le manque de vrai projet d'avenir, sont les grands responsables de cette situation.

*D'après Sylvie Véran, « Egaux, mais pas trop à l'école » – TéléObs – 29 mars 2014.*

#### Parcours scolaires, sentiments d'injustice et de discrimination des descendants d'immigrés

Les inégalités d'éducation et le sentiment d'injustice et de discrimination à l'école (dans les domaines de l'orientation, de la notation, de la discipline ou des sanctions et dans les interactions verbales) sont mis en relation avec l'origine migratoire. L'étude des parcours scolaires révèle que



plusieurs groupes de descendants d'immigrés sont surreprésentés parmi les non-diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire et sous-représentés parmi les titulaires du baccalauréat. Ces inégalités

s'effacent lorsque la position sociale et le niveau scolaire des parents sont pris en compte.

En termes de perception des quatre dimensions étudiées, l'orientation scolaire est l'aspect le plus souvent perçu comme injuste par les descendants d'immigrés (15 %).

Les injustices scolaires sont fréquemment attribuées à des motifs discriminatoires à caractère ethno-racial : parmi ceux qui déclarent des injustices, 58 % des descendants l'associent à leur origine ou à leur nationalité, 13 % à leur couleur de peau ; les deux tiers des descendants d'immigrés nord-africains citent l'origine ou la nationalité ; la couleur est signalée par 56 % des descendants d'immigrés des pays d'Afrique subsaharienne.

La confiance dans le système scolaire reste cependant élevée, même si elle s'affaiblit dans les groupes où la discrimination est la plus fortement ressentie.

*Yaël Brinbaum et Jean-Luc Primon – Lire cette étude sur la « Lettre d'information du site Délinquance, justice et autres questions de société » N° 125 - [www.laurent-mucchielli.org](http://www.laurent-mucchielli.org)*

#### Guide pour les mineurs isolés étrangers en France

Cette brochure, publiée par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), s'adresse aux mineurs isolés étrangers qui ne sont accompagnés ni de leur père, ni de leur mère, ni d'aucun adulte mandaté pour les représenter et qui souhaitent solliciter l'asile en France.

<http://infomie.net/spip.php?article 1730>

## Voleurs du métro : peines alourdies pour le clan Hamidovic

La cour d'appel de Paris a alourdi le 13 mai 2014 les peines prononcées à l'encontre de membres du «clan Hamidovic», poursuivis pour avoir forcé des jeunes filles mineures des Balkans à voler dans le métro. Le chef du réseau, Fehim Hamidovic, a notamment été condamné à douze ans de prison – contre sept en première instance –, de 100.000 euros d'amende et d'une interdiction définitive du territoire. Les autres prévenus ont écopé de peines de cinq à onze ans de prison.

*Direct Matin, 14 mai 2014 - [http://issuu.com/metro\\_france/docs/20140425\\_fr\\_paris?e=0](http://issuu.com/metro_france/docs/20140425_fr_paris?e=0)*

## Une crèche au fil des mots

Modèle du genre, la structure grenobloise 3 Pom s'applique à immerger les enfants défavorisés dans un bain de langage. C'est avec l'équipe de cette crèche situé dans les quartiers sud de Grenoble, que le dispositif «Parler bambin», a été construit par un chercheur, Michel Zorman, médecin et personnalité locale, décédé en 2012.

Le constat du Dr Zorman était sans appel : un enfant qui ne maîtrise pas le langage se heurte à des difficultés d'apprentissage. Des études montrent qu'on parle moins aux tout-petits dans les milieux populaires : à 3 ans, ils connaîtront moitié moins de mots que ceux des milieux aisés.

Plus tôt on aide l'enfant à acquérir du vocabulaire et l'aisance de la parole, plus on lui donne de chances pour la suite, au moment d'apprendre à lire notamment. Le Docteur Zorman avait découvert les méthodes nord-américaines et choisi de les adapter en France. Ainsi le programme d'acquisition du langage à partir de jeux éducatifs créé en 1972, aux Etats-Unis, par Carolina Abecedarian, s'adresse aux enfants de 0 à 5 ans, avec des effets probants sur la réussite scolaire.

Le Parler Bambin a essaimé dans plusieurs villes et parfois dans l'ensemble d'un département (L'Ille-et-Vilaine).

*«Libération», d'après Marie-Joëlle Gros, 7 avril 2014.*

*Note de la com DE :*

*Plus on parle aux enfants, plus ils apprennent de vocabulaire, plus on écoute les enfants, plus ils apprennent de vocabulaire, plus ils apprennent de vocabulaire, plus ils deviennent intelligents, plus on s'intéresse aux enfants, plus ils deviennent intelligents.*

## En bref

MONDE – MONDE – MONDE

### La CIDE progresse !

Le 2 mai 2014, la Palestine est devenue partie à la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) et le 7 mai 2014, au Protocole facultatif concernant les enfants dans les conflits armés .

Depuis le début de l'année, les Etats suivants ont demandé à ratifier les protocoles facultatifs additionnels à la Convention :

- Protocole facultatif concernant les enfants dans les conflits armés : Estonie, Sainte-Lucie, Palestine
- Protocole facultatif concernant la vente d'enfant, la prostitution, la pornographie : Ethiopie
- Protocole facultatif concernant la procédure de communication : Costa-Rica. Cette dernière ratification étant la dixième signature, elle permet la mise en route effective de ce protocole. (voir l'édito de la dernière lettre).

## La traite touche près de 6 millions d'enfants dans le monde

Pour faire face à cette réalité épouvantable, le BICE combat sans relâche une des pires formes d'exploitation des enfants : la traite, un véritable trafic organisé où l'être humain n'est rien de plus qu'une marchandise.

Dans de nombreux pays d'Afrique, les conditions économiques et sociales s'aggravent depuis plusieurs années. Dans ce contexte difficile, de nombreux parents n'ont plus les moyens de payer les frais de scolarité pour leurs enfants. Ces derniers deviennent alors la proie facile de rabatteurs sans scrupule, qui réussissent souvent à trahir la confiance des parents, en promettant un bon salaire et une vie meilleure pour un travail à l'étranger.

Depuis de nombreuses années, le BICE, avec ses partenaires locaux, prend en charge des enfants victimes de la traite fortement traumatisés. Au Togo, par exemple, tout est mis en œuvre pour que les victimes retrouvent leur famille et soient acceptées par la communauté, qui les rejette souvent.

Avec le BNCE-Togo, le BICE propose aussi une formation professionnelle ou la possibilité de retourner à l'école, pour un avenir meilleur.

*BICE, 30 avril 2014.*

## Grande Bretagne : de plus en plus de «bébés sumos»

L'importante progression du nombre de nourrissons de plus de 5 kilos rebaptisés «bébés sumos» au Royaume-Uni serait imputable au surpoids des mères, selon le National Obesity Forum.

Selon «The Sun», près du tiers des 139 centres hospitaliers abritant des maternités ont mis au monde l'année dernière des bébés pesant plus de 5,4 kg alors que la moyenne nationale est de 3,4 kg. «C'est une conséquence directe des femmes qui tombent enceintes alors qu'elles sont obèses ou en surpoids et qui ainsi donnent naissance à de gros bébés», a déclaré Tam Fry, porte-parole du National Obesity Forum (Forum anti-obésité) qui regroupe des professionnels de santé. «Les premiers bébés sumos ont été signalés en 1966, puis leur nombre a augmenté de manière régulière avant de réellement commencer à exploser au cours de la dernière décennie», a précisé Tam Fry.

En juin dernier, une femme avait donné naissance au plus lourd bébé fille du Royaume-Uni, qui pesait 6,5kg. Quant au plus gros bébé garçon britannique (7,1kg), il avait vu le jour en 2013, à Gloucester.

Plus de la moitié des adultes britanniques sont en surpoids. Selon la dernière étude en date, publiée le 29 mai 2014, dans le Lancet medical journal, 67% des hommes et 57% des femmes britanniques sont obèses ou en surcharge pondérale. Un enfant sur cinq, âgé de 10 à 11 ans, est obèse.

*«Egora» par S.B. le 04-06-2014.*

## Russie : des mineurs apprentis soldats

Située près de la ville de Stavropol, dans le sud-est de la Russie, l'école Iermolov dispense tous les cours d'une école russe. Mais l'établissement, géré par l'Etat, propose aussi la plupart des entraînements d'un camp militaire, de la manœuvre au maniement des armes. L'école mixte accueille également des filles, qui font les mêmes entraînements. Des manœuvres de deux jours sont organisées avec prières avant le départ. La plupart des élèves sont issus de familles dont les membres sont des militaires.

*Le Monde.fr | 22.avril-.2014 -  
[http://www.lemonde.fr/europe/portfolio/2014/04/22/en-russie-le-quotidien-des-apprentis-soldats\\_4405283\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/portfolio/2014/04/22/en-russie-le-quotidien-des-apprentis-soldats_4405283_3214.html)*

## Mortalité infantile mondiale : chaque année, 1 million de bébés ne vivent que 24 h



Dans un rapport publié le 25 février 2014, par l'ONG Save the Children, tout en se réjouissant du fait que la mortalité infantile avant l'âge de 5 ans ait été quasiment divisée par deux sur le globe depuis

1990 (6,6 millions contre 12,6 millions), l'ONG déplore le «peu d'attention accordée à la lutte contre les dangers mortels auxquels font face les nouveaux-nés lorsqu'ils sont les plus vulnérables : à la naissance et au cours du premier mois de leur vie». Selon le rapport, 2,9 millions de nouveaux-nés sont décédés au cours des 28 jours suivant leur naissance en 2012, dont 1 million dans les premières 24 heures. Ces décès sont dus notamment aux naissances prématurées, aux complications au cours de la naissance et aux infections, selon l'ONG, qui estime que près de la moitié pourraient être évités si chaque mère et chaque nouveau-né avaient accès à des soins qualifiés, administrés pendant le travail. «Cette situation déplorable est inacceptable», souligne Save the Children, d'autant que l'année dernière, «1,2 million de décès tragiques supplémentaires ont été recensés : les morts foetales dues à l'arrêt du coeur pendant le travail». «Dans de nombreux cas, des interventions mineures mais cruciales peuvent sauver des vies en danger». Or, regrette l'ONG, 40 millions de femmes accouchent tous les ans «sans l'assistance d'une sage-femme ou d'un autre agent de santé formé et équipé pour sauver la vie de l'enfant et de la mère». En conséquence, Save the Children demande aux «gouvernements de faire en sorte que d'ici à 2025, chaque naissance soit assistée par des agents de santé formés et équipés, pouvant pratiquer des interventions de santé du nouveau-né essentielles».

*RTBF.BE Info- 25 février 2014*

## Sud-Soudan : 250.000 enfants en sous-nutrition

Dans un communiqué de presse du 11 avril 2014, l'UNICEF tire la sonnette d'alarme. Selon l'organisation, les plus jeunes enfants du nouvel État sont au bord d'une crise alimentaire et près de 250.000 enfants souffriront d'une très grave malnutrition avant la fin de l'année si rien n'est fait. De nombreux enfants du Sud Soudan ont déjà fait face à un niveau d'urgence de sous-nutrition durant les deux années et demi depuis l'indépendance. Le conflit en cours a poussé la

situation à l'extrême. Si rien n'est fait immédiatement, plus de 50.000 enfants de moins de 5 ans mourront probablement.

Actuellement, près de 3,7 millions de personnes, dont 740.000 enfants de moins de 5 ans sont en risque d'insécurité alimentaire. Beaucoup d'entre eux se nourrissent de ce que l'on nomme la «nourriture de famine», nourriture sauvage telle que racines et herbes.

«Le pire est à venir. Si le conflit se poursuit, et que les agriculteurs n'effectuent pas les plantations de saison, nous serons face à une situation de malnutrition des enfants sur une échelle comme nous ne l'avons jamais encore connue», a déclaré Jonathan Veitch le représentant de l'UNICEF au Sud Soudan. «Si nous ne pouvons obtenir plus de moyens et avoir un accès pour atteindre les enfants mal nourris du Sud Soudan, des dizaines de milliers d'enfants de moins de 5 ans mourront».

*Source : communiqué de presse de l'UNICEF du 11 avril 2014  
[http://www.unicef.org/media/media\\_73048.html](http://www.unicef.org/media/media_73048.html)*

## Inde : libération de filles forcées à se prostituer

Quatre filles, dont trois mineures, ont été libérées dans une station touristique à Nalasopara sur présomption de prostitution forcée à leur égard. Cinq personnes ont été arrêtées, y compris le directeur de la station, âgé de 28 ans, qui était aussi leur maquereau. L'unité contre le trafic humain de la police rurale s'est rendue sur les lieux. S'étant fait passer pour des clients, les policiers ont constaté que le directeur de la station était en réalité le proxénète des filles.

Le directeur et quatre de ses employés ont été inculpés pour (a) procuration de filles mineures, (b) importation de filles mineures de l'étranger, (c) achat ou utilisation d'une personne comme esclave et (d) vente de mineures pour la prostitution.

La police enquête sur les déclarations des victimes.

*"Times of India" - Sandhya Nair, TNN | 23 mai 2014.*

## Chine : la mise au ban de la société des enfants de condamnés à mort

80 % des peines capitales mondiales sont prononcées en Chine.

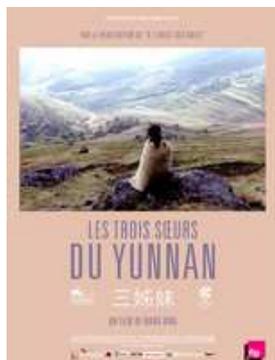
Que deviennent les jeunes enfants des détenus à qui on a ôté la vie. Aucune prise en charge des orphelins n'est prévue par l'Etat et ils n'ont pas le droit d'être adoptés. Souvent, la famille qui leur reste refuse de s'occuper d'eux par manque de moyens ou bien, et c'est souvent le cas, parce que, mis au ban de la société, ces enfants projettent sur la famille le déshonneur qui les frappe. Beaucoup sont délaissés, maltraités, considérés comme des bouches inutiles.

Une ancienne gardienne de prison, Shu Qin Zhang, 66 ans, choquée par le sort réservé à ces enfants de condamnés à mort, se consacre depuis 20 ans à les recueillir dans les dix orphelinats qu'elle a ouverts pour eux. Elle ne bénéficie d'aucune subvention. Dans ces orphelinats appelés les Villages du Soleil, ils vont à l'école, apprennent l'anglais, pratiquent la danse et la musique. Tous les week-ends, des portes ouvertes permettent de recueillir des dons tirés de la vente de fleurs cultivées sur place, car ces orphelinats ne bénéficient d'aucune subvention.

*D'après le documentaire : «Chine, les enfants de la honte», d'Elodie Pakosz (2014) et Sylvie Véran, «ParisObs», 10-23 avril 2014.*

# Agenda

## FILMS

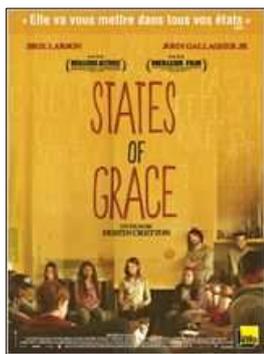


### «LES TROIS SŒURS DU YUNNAN»

de Wang Bing – Documentaire franco-hongkongais – réalisé en 2012 - 2 h 25.

La vie de trois jeunes soeurs dans un village du Yunnan, en Chine à 3.200m d'altitude. L'aînée, Ying, 10 ans, veille sur ses soeurs Zhen, 6 ans et Fen, 4 ans. Enfant prématurément confrontée à la réalité d'une vie d'adulte, elle fait toutes les

tâches domestiques et les travaux dans la maison. Les trois soeurs semblent totalement livrées à elles-mêmes : pas de mère et le père est parti en ville chercher du travail. Les trois fillettes ne vont pas à l'école et travaillent quotidiennement dans les champs. Parfois, elles aident leur grand-mère ou leur tante en échange d'un repas. Un jour leur père, qui était parti loin, en ville, pour trouver du travail et tenter de les sortir de leur existence misérable, revient. Il emmène les deux plus petites avec lui. L'aînée reste alors au village, et va seule à l'école, encore plus confrontée à la solitude... La pauvreté montrée n'est pas misérable : les fillettes toussent, sont sales, ont de la morve au nez, grandissent près des pommes de terre entassées, dorment toutes habillées sans se laver, mais elles rient aussi, mangent à leur faim, ne semblent pas souffrir du froid. Le film retranscrit la répétition des gestes et de la vie de tous les jours. Un document à la fois rude et plein de grâce qui reste longtemps en mémoire.

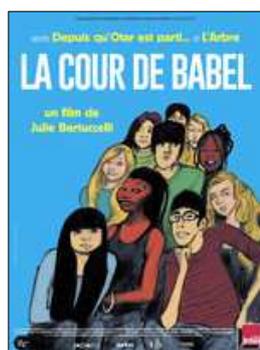


### «STATES OF GRACE»

de Destin Cretton, drame américain réalisé en 2013 – 1 h 35.

Sensible et déterminée, Grace est à la tête d'un foyer pour adolescents en difficulté. Parmi les jeunes membres de son équipe, diversement expérimentés, la solidarité et le bon esprit sont de mise. Jusqu'à l'arrivée soudaine d'une jeune fille tourmentée, qui ignore les règles du centre et renvoie Grace à sa propre adolescence... pas si lointaine. Le réalisateur, ancien éducateur spécialisé, a puisé dans sa propre expérience pour réaliser son film. Il a su trouver le ton juste et son film nous offre d'intenses moments de vie, de grâce promise par le titre. La vie privée de Grace et celle de son compagnon sont intimement liées à leur vie professionnelle. Cette fiction en mode mineur fait voeu d'optimisme face à la tristesse d'être mal aimé par ceux qui vous ont mis au monde et la difficulté d'aimer à son tour. Ce film a déjà été récompensé au Festival de Locarno ainsi que

son actrice principale Brie Larson, qui crée un personnage attachant, fort et vulnérable.



### «LA COUR DE BABEL»

de Julie Bertuccelli -

Documentaire réalisé en 2013 - 1 h 30.

Ils ont entre 11 et 15 ans. Ils s'appellent Youssef, Oksana, Maryam, Andromeda, Yong, Felipe... Leurs prénoms racontent un long voyage, celui qui les a arrachés au pays de leur enfance, et menés jusqu'à Paris, dans une classe d'accueil pour primo-

arrivants, implantée au collège de la Grange-aux-Belles, dans le 10e arrondissement de Paris. C'est dans cette classe que la cinéaste Julie Bertuccelli et son équipe ont posé caméra et matériel vidéo pendant l'année scolaire 2011-2012. Tout se passe dans la classe, «entre les murs» de l'école de la République. Comme dans le film de Laurent Cantet, *Entre les murs*, c'est là que s'animent les visages adolescents, que fuse la parole, que coulent aussi, parfois, quelques larmes. Quelques mots suggèrent les séparations, les douleurs, les problèmes d'argent, de famille, les difficultés dans le pays d'origine : pauvreté, menace d'excision, persécutions politiques...

*La Cour de Babel* est un documentaire lumineux, qui, loin du bilan éducatif plutôt amer d'*Entre les murs*, rend hommage au cocon que représente la classe d'accueil Les enfants y apprennent le français, y confrontent leur déracinement à ceux des autres, avant de repartir en section «normale». C'est aussi grâce à la délicatesse, le sens de l'engagement et la pédagogie dont fait preuve l'enseignante Brigitte Cervoni — y compris auprès des parents, que ce film nous émeut.



### «LE PROMENEUR D'OISEAU»

de Philippe Muyl,

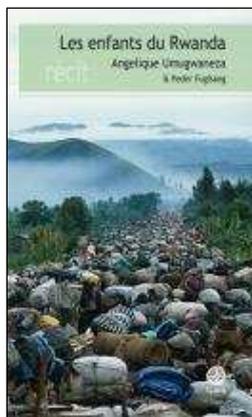
comédie dramatique franco-chinoise, 1 h 40

Chongyi, architecte pékinois renommé, et Qianing, femme d'affaires débordée, sont dans l'incapacité de faire garder leur fille. Désespérée, la mère confie en secret la fillette au père de Chongyi, avec qui il est brouillé.

Le grand-père solitaire a décidé de se rendre avec son vieil oiseau et sa petite-fille dans son village natal pour honorer une promesse faite à son épouse décédée. La petite-fille, trop gâtée, fait des caprices avant de se laisser apprivoiser par son grand-père. Au contact de la nature et d'autres enfants de son âge, elle retrouve la joie de vivre et a l'impression qu'on lui a enfin ouvert la porte de sa cage dorée. Une cohabitation sur fond de discorde tout d'abord, puis de bons sentiments qu'on pense voir arriver de loin, mais qui sont bien plus subtils qu'il n'y paraît. Tendre et drôle à la fois, évoquant l'intimité des relations familiales dans des paysages époustouflants, ce «Promeneur d'oiseau»

rappelle habilement quelques valeurs essentielles de la vie et emmène le spectateur dans une bien belle balade.

## LIVRES



### «LES ENFANTS DU RWANDA»

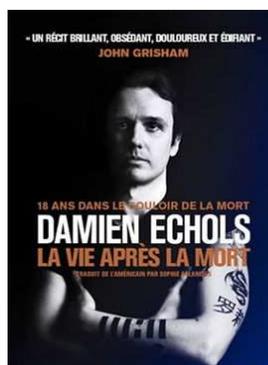
Angélique Umugwaneza et Peter Fuglsang – Gaïa Editions – 346 pages.

Angelique a 13 ans en 1994. Elle est hutue et a toujours eu des amis tutsi. Mais quand la guerre éclate, elle est obligée de fuir le Rwanda avec sa mère et ses frères et sœur. Sept ans passés dans les camps de réfugiés et sur les routes d'Afrique centrale, jusqu'à ce qu'en 2001, alors que sa mère et son frère sont morts, Angelique soit accueillie au

Danemark. Elle y vit encore aujourd'hui.

*Les enfants du Rwanda* raconte l'histoire poignante d'une jeune fille qui se bat pour survivre et raconte la vie de réfugié. Les réflexions d'une jeune fille sur les relations ordinaires entre les gens, sur le fait de tomber amoureux, sur l'amour du prochain — mais aussi sur cet égoïsme qui naît dans la lutte pour la survie.

Son but ? «Ce que je voudrais transmettre, à travers ce témoignage, c'est que la tragédie du génocide rwandais est plus grande encore que ce que certains ont bien voulu



### «LA VIE APRES LA MORT»

Damien Echols, Éditions Ring

En 1993, trois ados américains accusés d'un triple meurtre écopent de la peine de mort ou de la prison à vie.

L'un d'eux, Damien Echols, libéré en 2011 après 18 ans dans le couloir de la mort aux Etats-Unis pour un triple meurtre qu'il n'avait pas commis, raconte son calvaire dans un livre.

Aujourd'hui encore, Damien Echols porte sur son corps les séquelles de son calvaire, il a la vue qui décline et les chevilles encore tordues par les chaînes, il raconte dans son livre ce qu'il a vécu et dénonce le système judiciaire américain.

Car la justice américaine n'a jamais voulu reconnaître son erreur. Ce n'est qu'après avoir conclu un accord, dans lequel il s'engage notamment à ne jamais la poursuivre, que Damien Echols a pu être enfin libéré en 2011. Aux yeux de la justice, lui et ses deux «complices», également libérés, sont toujours coupables. Pire : «ils ont tous été promus : le procureur est devenu juge, le juge été élu sénateur», dénonce Damien Echols.

Pour lui, «même si on supprime la peine de mort, le système sera toujours corrompu». «Dieu seul sait combien d'innocents sont en prison. Des affaires comme la mienne arrivent tous les jours», se désole-t-il. Aux Etats-Unis, où

les procureurs sont élus et n'ont que peu d'intérêt à rouvrir une enquête, 87 erreurs judiciaires ont été réparées en 2013. Pour Damien Echols, ce n'est qu'un début.



### «AINSI RESONNE L'ECHO INFINI DES MONTAGNES»

Khaled Hosseini - Editions Belfond - novembre 2013

Au commencement, il y a ce conte magnifique, raconté par un père à ses enfants. Une histoire pour exorciser leurs peurs. Le lendemain, au désespoir, cet homme prendra le chemin de Kaboul, où il vendra sa petite fille à la famille aisée pour laquelle travaille son beau-frère.

Troisième roman de Khaled Hosseini, «Ainsi résonne l'écho infini des montagnes» est d'abord l'histoire poignante d'Abdullah et de Pari, un frère et une soeur brutalement séparés. Le petit garçon n'a que son village pour horizon. A Kaboul, Pari, petite princesse esseulée, grandit dans l'ombre d'un couple qui n'en a que les atours. Sa mère adoptive, Nila - superbe figure de poétesse et de femme libre -, finit par l'emmener à Paris, d'où le récit déploiera ses ailes jusqu'aux Etats-Unis et en Grèce.

Après l'extraordinaire succès des «Cerfs-volants de Kaboul» (Grand Prix des Lectrices de ELLE 2006) et de «Mille Soleils splendides», l'auteur-culte Khaled Hosseini nous revient avec une oeuvre passionnante, d'une ampleur et d'une intensité dramatique impressionnantes. Tour à tour déchirant, émouvant, provocant, un roman-fleuve sur l'amour, la mort, le sacrifice, le pardon, la rédemption, sur ces choix qui nous façonnent et dont l'écho continue de résonner dans nos vies.



### «LES ENFANTS FANTOMES»

Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou, préface de Robert Badinter - Albin Michel, mai 2014.

Ce sont aujourd'hui plusieurs centaines de millions d'enfants, 230 millions selon l'UNICEF, qui ne sont pas déclarés à la naissance. Appelés «invisibles» ou «enfants fantômes», ils sont privés du droit fondamental d'avoir une identité, une nationalité.

Touchant principalement les pays d'Asie et d'Afrique sub-saharienne, cette invisibilité s'oppose à l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU, qui stipule que «l'enfant est enregistré dès sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité». L'absence de certificat de naissance, nécessaire pour exprimer sa citoyenneté à travers l'accès à l'éducation, au vote, ou pour travailler, conduit à de graves dérives pour les enfants non déclarés, qui ne sont pas protégés contre le travail forcé ou des trafics modernes.

Les auteurs de cet ouvrage, Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou, sont engagés de longue date dans la promotion de

l'état civil dans les pays en développement. Abdoulaye Harissou a notamment participé à la création d'un titre foncier simplifié pour les agriculteurs africains les plus démunis. Poursuivant ses actions en faveur de la promotion des droits individuels, il alerte, avec Laurent Dejoie, sur les dangers liés à ce manque de reconnaissance à la naissance. Loin de se limiter à cette seule dénonciation, ils mettent aussi en lumière les solutions à mettre en œuvre, qui sont parfois très simples.

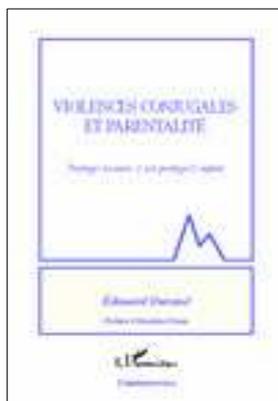


### «DU CHANGEMENT DANS L'ECOLE»

Antoine Prost – Editions du Seuil

Crise de l'école, archaïsme et immobilisme, nécessité de «réformer l'école». Ce mot d'ordre fait consensus dans tout le spectre politique et intellectuel. Pas une campagne électorale, pas une grande déclaration publique, pas une prospective sans un rappel de la nécessité de transformer le système éducatif.

Pourtant, depuis 1945, les mutations et les réformes n'ont pas manqué au sein de l'Éducation nationale. Ce n'est pas un hasard si Antoine Prost revient dans son ouvrage, *Du changement dans l'école*, sur la scansion des transformations scolaires.



### «VIOLENCES CONJUGALES ET PARENTALITE - Protéger la mère, c'est protéger l'enfant»

Edouard Durand, préface d'Ernestine Ronai - Editions L'Harmattan.

Cet ouvrage aborde le problème des violences conjugales à partir de la parentalité, c'est-à-dire de la capacité des parents à répondre aux besoins fondamentaux de leur enfant. Par

l'étude de la législation et la référence à une pratique juridictionnelle, son ambition est de montrer que la protection de l'enfant n'est pas dissociable de la protection de la mère qui se montre sécurisante dès lors qu'elle est en sécurité.

Les chiffres sont accablants. Selon l'ONU Femmes, l'agence des Nations unies créée pour promouvoir l'égalité des sexes, 70% des femmes dans le monde sont confrontées à la violence physique ou sexuelle au cours de leur existence. De très nombreuses femmes désignent leur conjoint ou partenaire comme étant l'auteur de ces maltraitances.

Le fléau n'épargne pas la France, où tous les deux jours et demi une femme est tuée par son mari. Selon la ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, qui a présenté en novembre 2013, le 4e plan de lutte contre les violences faites aux femmes, le combat contre cette véritable «pandémie» devrait devenir une priorité de santé publique.

## RAPPORTS

### «40 PROPOSITIONS POUR ADAPTER LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET L'ADOPTION AUX REALITES D'AUJOURD'HUI»



Installé le 21 octobre 2013 par la ministre déléguée à la Famille, le groupe de travail «Protection de l'enfance et adoption» a remis son rapport intitulé «40 propositions pour adapter la protection de l'enfance et l'adoption aux réalités d'aujourd'hui». Par sa composition, le groupe entendait réunir des points de vue variés sur des questions sensibles, mêlant universitaires et professionnels engagés sur le terrain, en provenance de disciplines complémentaires (juristes, sociologues, médecins, responsables de services ASE). Des échanges constructifs ont permis l'élaboration de propositions qui en plaçant l'enfant au cœur des préoccupations, visent à optimiser le dispositif de la protection de l'enfance et à mieux accompagner l'adoption et la recherche des origines personnelles. Le rapport propose une vision différente de la protection de l'enfance et de l'adoption, notamment en établissant un lien plus fort entre l'une et l'autre et en envisageant des projets alternatifs au placement. Des mesures techniques et précises permettraient une meilleure prise en charge des mineurs confiés sur le long terme notamment en ouvrant pour certains, si c'est adapté au projet pour l'enfant, la perspective d'une seconde chance d'accéder à une vie familiale. L'objectif majeur est l'accompagnement et la sécurisation des parcours de tous les enfants grâce à des mesures adaptées et évolutives dans le respect des liens que ces enfants ont noués avec des adultes (présentation officielle).

«ONED», 11 avril 2014.

### «RAPPORT ANNUEL DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENFANCE EN DANGER»



Le neuvième rapport annuel de l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) vient d'être rendu public.

Le premier chapitre de ce neuvième rapport de l'ONED traite le thème de la «contractualisation» dans le cadre de la protection administrative de l'enfance, relevant des conseils généraux au titre de leur prérogative en protection de l'enfance. L'étude s'appuie notamment sur des visites de dispositifs dans lesquels ont été menés des entretiens auprès des professionnels. L'objectif est d'identifier les réflexions et les pratiques élaborées autour du travail avec les parents et les enfants.

Le second chapitre présente un ensemble de données chiffrées. Au 31 décembre 2011, 275 000 mineurs bénéficient d'au moins une mesure de prise en charge, soit un taux de 19 % des moins de 18 ans. À cette même date, ce sont 21 000 jeunes majeurs (18-21 ans) qui sont concernés par une mesure, ce qui représente un taux de 8,7 % des 18-21 ans. Dans un second temps, ce chapitre présente un état des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE). Enfin, la troisième partie de ce second chapitre présente les premiers indicateurs issus du dispositif de remontée des données créé par la loi du 5 mars 2007.

ONED, 5 juin 2014.

# *La Lettre*

## DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

Amnesty international - Commission Droits de l'enfant  
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19  
Tél : 01 53 38 65 65  
Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi  
Fax : 01 53 38 55 00  
E-mail : [comenfants@amnesty.fr](mailto:comenfants@amnesty.fr)  
<http://www.amnesty.fr/enfants>

### *Nota :*

*Les opinions exprimées et les informations exposées dans cette Lettre  
n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs  
(qui ne sont pas tous journalistes).*

*Elles ne reflètent pas nécessairement les priorités actuelles d'Amnesty  
International.*

*Certains articles retenus pour leur intérêt lié aux Droits de l'Enfant sont  
toutefois toujours en relation  
avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant.*

### *Elaboration et préparation de La Lettre :*

*Brigitte Delcros*

### *Mise en page :*

*Elisabeth Dehédin*

### *Rédaction :*

*Philippe Brizemur, Jean-Luc Cheyrouze,  
Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Michaël Lakin,  
Jean-Pierre Lazarus, Caroline Loussouarn Newman,*

### *Relecture :*

*Jean-Claude Alt, Philippe Brizemur*